MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-huitième séance – Mercredi 15 janvier 2025, à 20 h 30

Présidence de Mme Livia Zbinden, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *Mme Christina Kitsos*, maire, *Mme Marie Barbey-Chappuis*, conseillère administrative, *Mme Fabienne Aubry-Conne*, *Mme Léonore Baehler*, *M. James Berclaz-Lewis (remplacé par M. Sacha Camporini)*, *M. Simon Brandt*, *M. Olivier Gurtner*, *M. Yves Herren*, *M. Alain Miserez (remplacé par M. Mark Giannelli)*, *Mme Bineta Ndiaye (remplacée par M. Jérôme Gasser)*, *Mme Michèle Roullet*, *Mme Albane Schlechten (remplacée par M. Durão Francisco)* et *Mme Leyma Milena Wisard Prado (remplacée par M. Marc Dalphin).*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, vice-président, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, et *Mme Frédérique Perler*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 18 décembre 2024, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 14 janvier et mercredi 15 janvier 2025, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, durant la deuxième séance de cette soirée, nous traiterons les points dont l'urgence a été votée hier par motion d'ordonnancement. En fonction du temps qui nous restera, nous verrons sur quels objets avancer ensuite ou non. Je vous annonce que Mme Christina Kitsos et Mme Marie-Barbey-Chappuis seront absentes ce soir. Sans transition, nous passons aux points urgents. Je cède la parole à mon premier vice-président.

(La présidence est momentanément assurée par M. Ahmed Jama, premier vice-président.)

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre émanant des Verts, du Parti socialiste et d'Ensemble à gauche demandant le débat accéléré sur les objets dont l'urgence a été acceptée hier par motion d'ordonnancement. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 27 oui contre 18 non.

Le président. Nous sommes donc en débat accéléré pour les prochains points.

4. Motion du 14 janvier 2025 de Mmes et MM. Joëlle Bertossa, Théo Keel, Paule Mangeat, Pascal Holenweg, Olivia Bessat-Gardet, James Berclaz-Lewis, Brigitte Studer, Sacha Camporini, Charlotte Meierhofer, Livia Zbinden et Ahmed Jama: «Faire des Halles de l'Ile un centre de la culture émergente» (M-1856)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant que:

– les Halles de l'Ile sont idéalement situées au centre-ville et abritent déjà des lieux culturels emblématiques: le magasin de disques, café et lieu de concert Bongo Joe, la galerie-librairie Papiers Gras et la galerie Halle Nord;
– la proximité géographique avec d'autres lieux culturels comme l'Usine, le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM), le Groove, le Palladium et, en prolongation du Rhône, l'Usine Kugler;
– la disparition à venir des clubs La Gravière, le Motel Campo et l'Audio due aux constructions du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV);
– en mars 2024, la Gérance immobilière municipale (GIM) a résilié le bail de la Brasserie des Halles qui occupe actuellement plus de 700 m^2;
– la partie supérieure des bâtiments est dédiée à des bureaux de l'administration municipale qui pourraient se relocaliser ailleurs;
– la ville de Genève est richement dotée en théâtres, musées et cinémas, mais manque cruellement de lieux dédiés aux cultures émergentes (hip-hop, création numérique, musiques actuelles, etc.);
– le manque d'ateliers d'artistes en ville de Genève est criant et empêche les artistes de pratiquer leur art ou les pousse à partir s'installer dans d'autres pays[2];
– la motion M-1827 pour la création d'une Maison du hip-hop en Ville de Genève étudiée en commission des arts et de la culture (CARTS) révèle la demande grandissante d'un lieu dédié à cet art émergent (musique, danse et graff);

---

[1] *Mémorial* 182e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 36, p. 6043.

[2] Extraits de témoignages d'artistes recueillis lors de l'enquête «L'Art à Genève», entre décembre 2019 et mars 2020: https://www.artageneve.com/article/rencontre/enquete-sur-les-conditions-de-travail-des-artistes-geneve (consulté le 14 janvier 2025)

«Ne pas pouvoir bénéficier facilement d'un espace de travail à loyer modeste dans sa propre ville, une fois les études terminées, pour continuer sa pratique, est à mon avis tout aussi important que la question de la rémunération lors d'expositions.»

«Je suis domicilié à Genève mais j'ai dû exiler mon atelier en Belgique, car en faisant des projets à l'étranger je ne pouvais plus louer d'appartement en Suisse. Et encore moins d'atelier.»

– l'étude sur la création numérique en Suisse romande, réalisée par le Pôle numérique en 2023, révèle que «pour accompagner l'essor de la création numérique en Suisse romande, la création d'espaces nécessaires à ces formats créatifs est indispensable»[1];
– en mars 2014 déjà, le magistrat Sami Kanaan, en charge du département de la culture, déclarait que «si l'argent est un moteur primordial de la création, les espaces pour travailler et se produire, qui font défaut à Genève, sont un carburant tout autant indispensable»[2];
– la nécessité de prévoir en amont l'affectation d'un espace tel que les Halles de l'Ile, géré par la Ville de Genève, pour être réactif et répondre aux besoins avérés du milieu culturel le plus rapidement possible;
– «Le blues des musiques actuelles» mis en exergue par un article du *Courrier* datant du 10 janvier 2025, appuyant sur la précarité du milieu et le déséquilibre entre financement des grandes institutions et musiques émergentes;
– le nombre croissant d'étudiant-e-s sorti-e-s des Hautes écoles d'art et de musique qui ne trouvent pas de débouchés ni de locaux à Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de libérer et de transformer les locaux abritant la Brasserie et les bureaux administratifs situés aux Halles de l'Ile pour y installer un centre de la culture émergente.

—***—

Préconsultation

Mme Joëlle Bertossa (S). Mesdames et Messieurs, ce soir, je vous emmène pour une petite balade au fil du Rhône. Nous pouvons la commencer à la pointe de la Jonction, pas très loin de l'Usine Kugler et de ses nombreux ateliers et galeries d'artistes. Nous continuons et arrivons vers l'Usine, puis le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) et, plus loin, les Halles de l'Ile qui nous occupent ce soir.

J'ai dit hier que la motion M-1856 était modeste et simple, mais en fait cela ne concerne que son invite. Il est évident que transformer les Halles de l'Ile éventuellement en centre culturel ou quoi que ce soit d'autre n'est ni simple ni modeste. Pour ceux qui ne le savent pas, les Halles de l'Ile sont séparées en deux bâtiments. Dans le bâtiment de droite se trouve le magasin de disques, salle de concert et café Bongo Joe Records, qui a une grande activité et un grand succès. Il y a également la galerie Halle Nord et la librairie Papiers Gras.

[1] https://polnum.ch/wp-content/uploads/2023/05/vFINAL_03_etude_PCN.pdf (consulté le 14 janvier 2025)
[2] *Tribune de Genève*, samedi-dimanche 17-18 mai 2014

De l'autre côté, on trouve la Brasserie des Halles de l'Ile, qui occupe 600 m^2 depuis une dizaine d'années, si je ne me trompe. Ce qui nous intéresse ici, c'est que la Ville, à qui appartient le bâtiment, a en fait résilié le bail de cette brasserie pour le mois de mars 2024. Je n'entrerai pas dans les détails. Je sais que la brasserie n'a pas encore quitté les lieux et je crois savoir que les parties sont devant les tribunaux, mais ma proposition est de penser un peu plus loin, de rêver, de songer à l'avenir, d'anticiper et de réfléchir à ce qui va se passer avec ces Halles – je parle donc du côté gauche – une fois que la brasserie aura quitté les lieux.

J'insiste aussi sur le fait qu'au premier étage du bâtiment de gauche il y a une grande surface occupée par des locaux administratifs – donc par des bureaux qui pourraient, eux, assez facilement trouver un autre endroit où s'installer. Je précise également que je n'ai absolument rien contre les restaurateurs ni contre la brasserie. L'idée est de ne virer personne! Mais le bail a été résilié. L'idée est plutôt d'avoir une cohérence dans l'aménagement et de répondre aux besoins grandissants des milieux culturels, soulignés par l'Alternative tout au long de cette législature.

Les acteurs culturels demandent depuis des années non pas seulement de l'argent – comme aime bien le répéter la droite – mais également des locaux pour pratiquer leur art et le montrer au public. Dans mon rêve au fil de cette déambulation que je vous proposais tout à l'heure, Mesdames et Messieurs, il y a selon moi une vraie cohérence à avoir un espace culturel qui commencerait aux Halles de l'Ile – rien de plus central que les Halles de l'Ile! – et se prolongerait tout au long du Rhône.

Voilà quelques petits détails pour ceux qui ne les connaissent pas. Pour les artistes visuels, par exemple, je crois que la Ville met à disposition 29 ateliers pendant deux ou trois ans, or il y a 120 postulations par année. C'est donc quelque chose qu'on pourrait faire: remplacer les bureaux par des ateliers. Le Grand Conseil de la nuit a dernièrement fait un appel pour nous expliquer que plusieurs clubs allaient disparaître. Alors, on ne va peut-être pas transformer les Halles de l'Ile en club, mais on pourrait réfléchir à héberger éventuellement certains de ces établissements – je parle du Village du Soir, de la Gravière, de l'Audio Club, etc.

Il y a également le Pôle de création numérique qui, depuis des années, cherche des locaux. Pour ceux qui ne le savent pas, le Pôle de création numérique concerne tout ce qui tourne autour de la création VR – donc la réalité virtuelle – mais aussi les jeux vidéo et la création numérique. Le Pôle de création numérique n'a pas de locaux, alors que c'est l'un des secteurs culturels et économiques les plus dynamiques. Il pourrait tout à fait s'emparer d'emplacements aux Halles de l'Ile et en faire un lieu ouvert à la population.

Ce qui m'a donné l'idée de transformer ces Halles de l'Ile en lieu culturel, c'est aussi la motion M-1827 signée par Ensemble à gauche, les Verts et le Parti

socialiste pour une Maison du hip-hop. Actuellement, nulle part dans le canton il n'y a de lieu dédié à cette pratique qui, je le rappelle, relève aussi bien de la danse et de la musique que du graf.

La droite, dans toute sa condescendance, va dire qu'on veut arroser nos petits copains… Ce n'est absolument pas l'idée de cette motion M-1856! *(Rires ironiques dans la salle.)* Non, mais vraiment pas! On n'a peut-être pas les mêmes rêves ou la même vision de la ville, Monsieur Sormanni. Vous transmettrez, Monsieur le président de séance. J'aimerais quand même rappeler ici que la culture ne rime pas forcément avec subventions et petits copains ou assistés. La culture est aussi créatrice d'emploi, c'est un secteur économique extrêmement fort dans notre canton. On l'a prouvé à maintes reprises, par exemple avec le cinéma: pour un franc investi par les collectivités publiques, trois francs sont dépensés sur notre territoire en hôtels, restauration, etc. L'idée n'est donc pas de faire des Halles de l'Ile un centre assisté. D'ailleurs, il pourrait y avoir une buvette, une salle de concert, différentes activités qui rapporteraient de l'argent.

Je ne vais quand même pas vous rappeler l'intérêt de la culture, Mesdames et Messieurs; j'espère que vous n'avez pas besoin que je le répète! L'idée derrière tout ça est d'offrir des espaces pour les acteurs et actrices culturels et, surtout, d'offrir à la population un lieu dédié à autre chose qu'à manger des hamburgers. Voilà, je me réjouis de reprendre la parole tout à l'heure et je vous remercie beaucoup pour votre écoute. *(Applaudissements.)*

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 44 oui contre 21 non.

Le président. Je donne maintenant la parole aux conseillères et conseillers municipaux qui souhaitent la prendre, ainsi qu'au Conseil administratif. Sur cet objet, la présidente du Conseil municipale, Mme Zbinden, souhaite prendre la parole; je la lui donne.

Mme Livia Zbinden (EàG). Merci, Monsieur le président de séance. Ensemble à gauche remercie le Parti socialiste pour le dépôt de la motion M-1856, qui a l'intérêt de remettre non pas l'église au milieu du village, mais la culture au centre de la ville. C'est donc plutôt chouette, déjà sur le principe. Je vais développer un peu, Mesdames et Messieurs, et vous expliquer pourquoi nous pensons que c'est une motion importante.

A Ensemble à gauche, nous sommes évidemment conscients qu'il y a un manque d'espace dédié à certaines cultures en ville de Genève, notamment aux cultures actuelles. C'est d'ailleurs pour ça que notre groupe a déposé et co-écrit

avec les Vertes et les Verts et le Parti socialiste la motion M-1827 dont vous parliez, Madame Bertossa, en vue de la création d'une Maison du hip-hop. On souhaite cette création, parce qu'on se rend compte qu'il y a effectivement des lieux qui manquent. Mon intention n'est pas de parler de la motion M-1827 maintenant, mais bien de la vôtre, cependant elles se rejoignent finalement car, sur le fond, elles posent la question de la place de la culture en ville et des lieux qui lui sont dédiés.

Il n'est pas anecdotique de parler de ça comme ça. Finalement, donner de la place et développer des centres au cœur de la ville de Genève pour différentes cultures, c'est les reconnaître, c'est les rendre légitimes aussi. En effet, quand on n'a pas de lieu, on a de la difficulté à exister en tant que culture. Ça, il est vraiment très important de le rappeler.

Nous avons les Halles de l'Ile: c'est un bâtiment central, il a une visibilité intéressante, il est beau et, je le répète encore une fois, il permettrait vraiment d'encourager le rayonnement de certaines cultures. On parle ici de cultures et de musiques actuelles. Je pense qu'il est important de leur donner un souffle et une légitimité qu'elles ont de la peine à obtenir. On dit souvent: «Il y a des cultures qu'il faut garder dans les maisons de quartier, il y a des cultures qui ci, qui ça…» Non! Une culture a le droit d'avoir un lieu à Genève. Quelle qu'elle soit, elle a le droit d'avoir une place qui soit centrale et non pas forcément en périphérie. Pour ces raisons, nous trouvons que la motion M-1856 est vraiment intéressante et importante.

Je voulais encore souligner deux ou trois autres petites choses. A Ensemble à gauche, nous trouvons intéressant de voter cette motion sur le siège ce soir, parce qu'on sait que pour beaucoup d'associations et d'entités culturelles il est difficile de demander des locaux, de faire des demandes de subvention. C'est compliqué, ça prend du temps. Ici, nous avons la chance de pouvoir traiter un objet rapidement en le votant sur le siège. Nous faisons confiance au Conseil administratif pour qu'il regarde ensuite ce qui est réalisable ou pas. Evidemment, l'espace est peut-être un peu petit pour une maison du hip-hop mais, en fin de compte, on ne sait pas…

On a vraiment besoin que le Conseil administratif fasse son travail et puisse nous dire: «Voilà, la motion que vous avez déposée ne convient peut-être pas…» J'en reparle, parce que vous le mentionniez, Madame Bertossa. Mais qu'importe, en fait! Il y a des besoins pour différentes cultures et ce lieu-là est central, il est beau, il est connu des gens. Pour l'instant, il ne fonctionne pas aussi bien qu'il le devrait et peut-être qu'il y a vraiment quelque chose de très intéressant à faire avec un projet culturel. On va donc aller de l'avant avec cette motion M-1856 en votant oui. On espère que vous ferez de même, Mesdames et Messieurs, merci! *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Avant de donner la parole à M. Vincent Schaller, je rappelle que l'Union démocratique du centre a déposé un amendement sur cet objet. Si M. Schaller le souhaite, il pourra développer cet amendement pendant son intervention.

M. Vincent Schaller (UDC). Par la motion M-1856, le Parti socialiste souhaite vider les locaux de la Brasserie des Halles de l'Ile pour les transformer en salles de hip-hop ou pour les attribuer à des associations culturelles qui sont listées dans la motion. Cependant, j'ai quand même envie de rappeler que la Brasserie des Halles de l'Ile est essentielle, parce qu'elle fait vivre les associations culturelles qui se trouvent au même emplacement, celui-ci étant partagé entre la brasserie et lesdites associations. De ce point de vue, elle est donc assez indispensable au bon fonctionnement des lieux culturels alentour.

C'est une brasserie à succès qui est remplie à midi et le soir et qui est disponible pour des événements privés. Au bout du bâtiment, à l'arrière, on a une terrasse ensoleillée pour le plus grand plaisir des Genevois – surtout en période estivale. Par ailleurs, les tarifs de cette brasserie sont ceux des fermages de la Ville de Genève, les prix des menus sont donc tout à fait raisonnables, sans commune mesure avec ceux des repas dans les restaurants ou des cafés dans les bistrots alentour. Evidemment, il est important pour l'Union démocratique du centre de garder ce lieu de rendez-vous pour les personnes modestes, pour les jeunes.

Sur ce plan, je dois dire que je suis surpris que la motion M-1856 vienne de Mme Joëlle Bertossa. En remplacement de cette brasserie populaire, Mme Joëlle Bertossa veut loger des associations culturelles listées dans la motion, qui sont toutes plus ou moins proches du Parti socialiste à des degrés divers… *(Réactions dans la salle.)* ça en dit long sur la vision de Mme Bertossa pour la Ville de Genève. Elle n'est pas encore élue qu'elle est déjà dans une démarche de copinage: les copains dedans, le peuple dehors! *(Réactions dans la salle.)* Bien entendu que cette motion de Mme Joëlle Bertossa fait peur pour l'avenir! En tout cas, on est fixés.

Pour l'Union démocratique du centre, la motion M-1856 est inacceptable. Nous avons déposé un amendement qui consiste à reformuler son invite comme suit:

Projet d'amendement

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de libérer et de transformer les bureaux administratifs situés aux Halles de l'Ile pour y installer un centre de la culture émergente.

Nous demandons donc que seuls les locaux actuellement occupés par l'administration municipale soient libérés pour des activités culturelles. Sur ce point, on s'étonne que l'exécutif n'ait pas encore transformé ces locaux administratifs. On se demande bien pour quelle raison il existe encore des bureaux à cet endroit, ça paraît complètement saugrenu. De ce point de vue, le Conseil administratif n'est pas en règle. Par notre amendement, nous proposons donc de limiter la transformation des locaux des Halles de l'Ile, de sorte que cela concerne uniquement les bâtiments occupés par des locaux administratifs – à l'exclusion de la brasserie, qui doit rester à la disposition de la population genevoise. *(Quelques applaudissements.)*

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers municipaux et conseillères municipales, avant notre prise de position, je vais quand même passer un mot à notre collègue Vincent Schaller. L'Union démocratique du centre souhaitant aujourd'hui mettre hors de leur logement des personnes à revenu modeste, j'espère que, pour cette brasserie, ils demanderont la couleur du passeport du futur exploitant… Voilà, c'est dit!

Comme cela a été rappelé par Mme Zbinden, les enjeux de la motion M-1856 dépassent largement l'exploitation des bâtiments des Halles de l'Ile. Les considérants abordent des réalités sur les cultures émergentes qui sont dénoncées par de nombreux acteurs et actrices desdites cultures. Par exemple, le 9 janvier, *Le Courrier* a publié un article intitulé «Les musiques actuelles ont le blues». Il y était écrit: «Derrière les institutions-phares que sont l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et le Grand Théâtre, une pléiade d'ensembles, de salles de concert ou d'artistes tirent chaque année la sonnette d'alarme. C'est que la disproportion est criante. Le Grand Théâtre engrange à lui seul 43 millions de francs par année, lesquels comprennent notamment les salaires des fonctionnaires, ainsi que les 11 millions de francs de subvention. Une réalité que souligne constamment la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC), qui couvre les cultures dites émergentes.»

Au passage, je me permets de souligner tout de même que le hip-hop a plus de trente ans de présence en Suisse et que, à ce titre, on ne peut plus parler de culture émergente, mais plutôt d'une culture historique en ville de Genève.

Je poursuis ma citation: «La FGMC souligne, entre autres, que les subventions octroyées aux organisateurs de concerts, salles, festivals, sont trop faibles pour leur permettre de s'aligner. Somme toute, c'est tout un écosystème incluant les associations de production, les labels, les faîtières, qui souffre d'un manque de financement chronique.»

Une fois le constat posé ici par la motion M-1856, il s'agit de discuter du fond et de ses modalités. Les intentions et les ambitions de la motion sont évidem-

ment légitimes. Son applicabilité et l'étude de sa faisabilité laissent encore des questions ouvertes, auxquelles le Conseil administratif devra répondre. Parmi ces questions, les Vertes et les Verts relèvent notamment celle de l'état juridique du recours des exploitants de la Brasserie des Halles de l'Ile. Mais nous nous demandons aussi quel sera le timing. Quand la brasserie sortira-t-elle de ses locaux? Quel sera l'impact pour les futurs occupants du bâtiment? Qu'en sera-t-il de la transformation – entre autres – d'un tel bâtiment?

Je rappelle que celui-ci est classé au patrimoine financier et donc contraint par le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui demande, en son article 22, que le patrimoine financier permette aux communes d'en retirer des revenus ou de valoriser le capital. Le plan d'utilisation du sol (PUS) permettra-t-il de changer l'exploitation commerciale du lieu pour une utilisation dite culturelle?

Et puis, il y a encore une autre question qui se pose, et je crois qu'on doit l'aborder honnêtement: c'est celle du déménagement des locaux administratifs. On a déjà discuté de cette problématique dans le cadre de la motion M-1655 sur la reconversion des bureaux de la Vieille-Ville en logements. Or ce qu'a démontré l'étude de cette motion, c'est que ce type de déménagement est extrêmement cher et qu'il va falloir étudier en parallèle une solution pour garantir une place quelque part aux actuels occupants de ces locaux.

Evidemment, les Vertes et les Verts rêvent d'une éventuelle Maison du hip-hop aux Halles de l'Ile… Elle y aurait toute sa place, elle est logique, elle est légitime, elle est demandée, c'est clair. En revanche, on se demande si la classification du bâtiment et la taille des espaces à disposition répondra aux besoins du regroupement des différentes disciplines du hip-hop que sont les studios d'enregistrement, les salles de répétition, les salles de concert, les lieux d'exposition, etc.

Ce n'est évidemment ni la première fois, ni la dernière fois que les Verts et les Vertes décideront de payer pour voir. Je me réjouis d'ailleurs d'entendre ceux qui disaient hier qu'on pouvait très bien déposer un texte pour demander une étude de faisabilité d'un projet, car ce sont exactement les mêmes qui argumenteront ce soir pour dire que la faisabilité de ce projet-là ne vaut pas la peine d'être étudiée. En tout cas, à défaut de faire des politiques existantes, voire redondantes, nous optons pour la possibilité de rêver autour de l'avenir de ces bâtiments des Halles de l'Ile, qui doivent encore trouver leur devenir.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous invitons bien évidemment à soutenir la motion M-1856 et à la voter sur le siège. Nous nous réjouissons d'entendre ce que propose le Conseil administratif pour les cultures émergentes. *(Applaudissements.)*

M. Daniel Sormanni (MCG). Il y a tout un débat intéressant à mener sur le fond et sur la forme de la motion M-1856, parce qu'il faut quand même rappeler que ce lieu emblématique que sont les Halles de l'Ile a subi d'énormes vicissitudes. Il y avait d'ailleurs un marché à cet endroit, il y a fort longtemps. Qu'est-ce que ce serait sympa que le marché soit encore aux Halles de l'Ile, aujourd'hui! Ce n'est plus le cas, malheureusement. Ce lieu est resté longtemps désert, car la Ville de Genève a été incapable de l'animer et d'en faire un endroit central – on est en plein centre-ville! – avec des activités pour les citoyennes et les citoyens.

Il y a quelques années – ça fait environ vingt-cinq ou vingt-six ans – Vacheron Constantin, qui avait un magasin juste à côté dans le bâtiment du Pont de l'Ile, souhaitait investir ces lieux pour y mettre son usine. Ça a fait l'objet de nombreux débats à la commission des finances – que je présidais à l'époque, d'ailleurs. Malheureusement, vous, la gauche, vous, l'Alternative, vous avez refusé ce projet. Je trouve pourtant que ça ferait une très, très belle vitrine qu'une maison prestigieuse et importante pour Genève s'installe aux Halles de l'Ile et prévoie d'y faire un lieu culturel… Il y avait un certain nombre d'associations concernées dans le projet de Vacheron Constantin, mais enfin tout ça a été très éphémère. Ceux qui sont restés depuis longtemps, c'est Papiers Gras. C'était intéressant, car Vacheron Constantin proposait à l'époque de rénover les lieux à ses frais, de couvrir l'espace entre les deux bâtiments, d'en faire un hall accessible au public pour des visites permettant de voir les horlogers au travail. Cela aurait été une véritable vitrine pour Genève!

Aujourd'hui, après moult difficultés et vicissitudes à cet endroit qui est pourtant fantastique et beau au centre-ville, et qui pourrait être animé, les motionnaires nous proposent de virer la gérante de la Brasserie des Halles de l'Ile. Ni plus ni moins, quoi qu'ils puissent en dire! On sait que Mme Helen Calle-Lin est en conflit avec la Ville de Genève depuis de nombreuses années, que la Ville a résilié son bail, que la gérante a fait opposition, que Me Romain Jordan le défend… *(Vives réactions dans la salle.)* Donc elle n'est pas près de quitter ces locaux! C'est dans ce sens-là que je le dis! *(Remarques.)* C'est un constat: elle n'est pas près de déserter les lieux!

En réalité, Mme Bertossa cherche à faire sa promotion culturelle pour son accession au Conseil administratif. C'est ça, qu'elle veut! Vous transmettrez, Monsieur le président. Offrir d'hypothétiques locaux… Même si cette procédure devait aller jusqu'au bout, d'ici que les lieux soient évacués, il se passera un certain temps, c'est le moins qu'on puisse dire – peut-être même une législature!

Par conséquent, nous ne soutiendrons évidemment pas la motion M-1856, mais nous voterons par contre l'amendement de l'Union démocratique du centre, qui est tout à fait sensé. Je trouve ces façons de procéder regrettables. Elles sont électoralistes, revanchardes vis-à-vis de quelqu'un – qu'on l'aime ou qu'on ne

l'aime pas, là n'est pas la question. Chacune des parties a peut-être ses torts, la Ville et la gérante… Peut-être… Il n'en demeure pas moins que la Ville a échoué en matière d'animation dans ces Halles de l'Ile, qui auraient pu être autre chose, avec Vacheron Constantin ou non. En tout cas jusqu'à présent, tout a plus ou moins échoué. C'est un lieu pas très animé et un peu désert. Dans les couloirs latéraux, vers l'escalier, c'est aussi un lieu de trafic de drogue. Comme par hasard! *(Réactions.)*

Une voix. Oui, oui!

M. Daniel Sormanni. Et pas très réprimé, comme par hasard là encore! Monsieur le président de séance, vous transmettrez à M. Azzabi qu'il est retombé dans ses travers habituels: s'attaquer au Grand Théâtre… Il a oublié de mentionner l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), ce soir, mais ça viendra peut-être tout à l'heure!

Le président. Merci de conclure, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Je vais conclure. Je pense que la culture hip-hop mérite effectivement d'avoir un lieu à Genève, mais que ce ne sera pas aux Halles de l'Ile. En tout cas, pour nous, ce ne sera pas là. D'autres possibilités se présenteront certainement, notamment à l'ancienne Comédie, puisque la gauche a décidé – contrairement à ce qui avait été prévu – de conserver ce bâtiment pour l'attribuer à de nouvelles activités culturelles. Je rappelle quand même…

Le président. Monsieur Sormanni, s'il vous plaît!

M. Daniel Sormanni. Laissez-moi terminer juste ça! Mesdames et Messieurs, vous savez que, lorsque j'étais au Grand Conseil, j'ai soutenu tout ce qui était culturel – au grand dam de certains, peut-être, mais cela a permis d'obtenir des majorités. Je crois qu'il faut soutenir la culture, mais pas n'importe comment et pas simplement en cherchant à mettre à la porte d'autres activités qui sont aussi culturelles, en quelque sorte…

Le président. Monsieur Sormanni, vous en êtes à six minutes d'intervention! S'il vous plaît!

M. Daniel Sormanni. Je vous invite donc à refuser cette motion M-1856, Mesdames et Messieurs, et à accepter l'amendement de l'Union démocratique du centre.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mesdames et Messieurs, je n'ai pas envie de vous couper la parole pendant vos interventions, alors respectez le temps imparti, s'il vous plaît!

M. Aurélien Borgeaud (LC). La motion M-1856 pose la question de la place de la culture émergente en Ville de Genève et mérite, en cela, d'être étudiée – mais pas d'être votée les yeux fermés sur le siège ce soir. Voter cette motion ce soir, ce serait notamment ne pas s'intéresser au point de vue des occupants actuels, les tenanciers de la Brasserie des Halles de l'Ile, et ne pas prendre connaissance des raisons qui ont conduit à la résiliation de leur bail. Voter cette motion ce soir, ce serait voter un objet sans avoir auditionné les principaux concernés et donc sans cerner complètement leurs besoins. Voter cette motion ce soir, ce serait voter un objet sans savoir s'il est envisageable que les Halles de l'Ile puissent être adaptées afin de répondre aux besoins de la culture émergente. Voter cette motion ce soir, ce serait, en somme, bâcler le travail qui est le nôtre. C'est pour cela que nous demandons le renvoi de la motion M-1856 à la commission des arts et de la culture. *(Quelques applaudissements.)*

M. Maxime Provini (PLR). Déjà, il faut dire que la motion M-1856 est très intéressante. Moi, je trouve en effet qu'il n'y a rien qui doive être figé. On peut imaginer ces Halles de l'Ile autrement, différemment… Pourquoi pas? Si, en plus, il y a actuellement des bureaux de l'administration dans ces Halles, ils n'ont rien à faire là! On a sans doute plein d'autres espaces disponibles pour les mettre et quantité d'idées pour occuper ces locaux-là. Voilà donc effectivement quelque chose de très intéressant.

(Commentaire de M. Alfonso Gomez.) Si je peux parler sans que M. le magistrat Gomez me coupe la parole, ça m'arrangerait, Monsieur le président de séance. *(Réactions et huées dans la salle; remarque de M. Gomez.)* Ah pardon! Il parlait entre voisins, désolé… J'ai cru que vous vous adressiez à moi, Monsieur le magistrat. Je suis navré, je ne voulais pas vous fâcher! Décidément, j'ai le chic pour vous énerver! Et ça va sans doute durer ces trois prochains mois… Je suis vraiment désolé. *(Commentaires. Rires.)*

L'idée est donc bonne, sur le fond. Je pense qu'il y a de quoi discuter. Cependant, on ne comprend pas du tout la demande de vote sur le siège. Honnêtement,

avec un renvoi en commission à la clé, le Parti libéral-radical aurait accepté l'urgence de la motion M-1856. Je pense que cela aurait été tout à l'honneur de Mme Bertossa, qui présente ici une de ses idées pour la culture en profitant du tremplin du Conseil municipal dans sa campagne pour le Conseil administratif. On peut évidemment la comprendre… Mais je pense qu'elle devrait faire preuve de hauteur pour le poste qu'elle vise et essayer de rassembler. Parce que ça, en fait, ça aurait été chouette: que l'urgence qu'elle défend recueille un accueil populaire de l'ensemble du Conseil municipal. Il y aurait eu un message, on aurait pu se dire: «Eh bien, tiens! Voilà peut-être quelqu'un qui pourrait gouverner en Ville et recueillir l'unanimité sur certains objets.»

Mais non, il faut marcher à marche forcée, tête baissée! Quelqu'un a dit tout à l'heure: «On fait confiance au Conseil administratif actuel.» Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, mais moi, j'ai un peu de mal avec ça! Vu la législature qui est en train de se terminer, j'ai du mal à faire confiance la tête baissée, quand on voit le retard qu'a pris la rue de Carouge, le retard qu'a pris l'aménagement de Rive, le retard qu'a pris l'aménagement de l'avenue du Mail, les différentes affaires qu'il y a eu à l'interne des départements… *(Brouhaha. Protestations. Cloche.)* Vous comprendrez donc qu'il est difficile de faire confiance, dans ce contexte-là.

La moindre des choses, vis-à-vis des locataires actuels des bâtiments des Halles de l'Ile – que ce soient Papiers Gras, la Brasserie des Halles de l'Ile ou les autres occupants de cet espace qui est vraiment chouette et dont je pense qu'on peut en faire quelque chose de central, d'accueillant et de super sympa – ce serait d'examiner la motion M-1856 en commission. Je crois qu'il y a vraiment des choses à faire aux Halles de l'Ile, mais il faut qu'on puisse au moins en discuter. Quelle est l'urgence? S'il est aussi urgent que ça de voter cet objet tout de suite sur le siège, je ne comprends pas pourquoi vous ne l'avez pas déposé au début de la législature. Etant donné le temps que prennent les procédures en cours, il fallait prendre les devants bien plus tôt pour arriver avec un bilan encore renforcé, avec des choses très concrètes… *(Remarque de Mme Frédérique Perler.)* Ah! Je suis désolé, Madame Perler, je vous énerve…

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Je parlais à mon voisin… *(Rires.)*

M. Maxime Provini. Pas de problème! Nous soutiendrons évidemment le renvoi de la motion M-1856 à la commission des arts et de la culture, ainsi que l'amendement déposé par l'Union démocratique du centre. Franchement, à gauche, faites ce qu'il faut, si vous voulez montrer que votre candidate au Conseil administratif y a sa place! C'est un collège: quand on siège au Conseil adminis-

tratif, on doit faire preuve d'un esprit de compromis. Je pense que la moindre des choses serait de prendre un peu de hauteur et de montrer que Mme Bertossa ne veut pas être élue seulement pour les socialistes ou pour les gens qui votent socialiste, mais pour l'ensemble des habitants de la ville de Genève. Dans ce sens, elle devrait convaincre son groupe d'accepter le renvoi de cette motion en commission. Ce serait la moindre des choses pour les gens qui nous regardent et nous écoutent ce soir. *(Applaudissements.)*

M. Luc Barthassat (HP). Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour ma part, la motion M-1856 ne m'étonne pas puisque, comme le soulignait hier encore quelqu'un du Conseil administratif, on arrive en pleine période électorale. On parle ici de transformer la Brasserie des Halles de l'Ile en un lieu culturel… Mais c'est déjà un lieu culturel! C'est le côté gauche qui a peut-être une gestion un peu plus à droite que ceux qui sont à droite et qui ont une gestion de gauche avec des vitrines toujours vides… L'autre jour, c'était une espèce de plaque en ferraille avec des trous dedans et ça s'appelait «Rafale», il paraît que vous devez payer ça 100 000 balles… Enfin, tant mieux pour celui qui s'est foutu de votre gueule! Mais bref…

Comme l'a dit M. Sormanni, on a affaire aujourd'hui à quelqu'un qui pose problème à la Ville de Genève depuis un certain nombre d'années. Pourquoi? Pas parce que c'est quelqu'un qui ne respecterait pas les normes ou les lois, puisque jusqu'à maintenant c'est la Ville de Genève qui n'arrivait pas à respecter les normes de rénovation – entre autres. On a embêté la gérante de la Brasserie des Halles de l'Ile avec la cuisine, on l'a embêtée parce qu'on a sonorisé l'endroit en oubliant – comme par hasard – une petite porte qui l'empêchait de mettre de la musique à l'intérieur…

Or c'est un lieu culturel depuis longtemps, qui fait la promotion également des produits du terroir, des vins de la région… Dernièrement, il y a eu un défilé de mode de tous les jeunes stylistes du canton provenant des communautés africaine, brésilienne, sud-américaine, australienne, européenne… J'en passe, et des meilleures! Il y a des débats culturels qui s'y déroulent, il y a des débats citoyens, il y a aussi des débats politiques…

C'est vraiment un lieu où tout le monde se retrouve, sans forcément que des extrêmes s'y opposent – par exemple des bobos d'un côté et des babas cool de l'autre, ou que sais-je. C'est justement un des seuls et derniers lieux à Genève qui réunisse toutes les tendances – et tous les âges, surtout! Ça va de 18 à 80 ans, tout le monde fréquente les Halles de l'Ile. Les prix sont abordables pour tout le monde – on l'a dit – et les produits du terroir mis en avant, car la gérante de la brasserie en a le souci.

Par ailleurs, cette personne est connue non seulement au niveau genevois, mais aussi au niveau international. Si vous regardez un peu, Mesdames et Messieurs, vous verrez qu'il y a quelques années encore elle était classée parmi les dix meilleurs pubs mondiaux. Et elle était parmi les dix meilleurs lieux européens avec les Halles de l'Ile, justement. En même temps, comme je vous l'ai dit, c'est quelqu'un qui ne se laisse pas marcher sur les pieds. De plus, elle est à la tête d'un groupe de plusieurs cafetiers – je dirais même que c'est la grande majorité des cafetiers de Genève – qui s'oppose aux nouveaux horaires des terrasses, entre autres.

On a donc l'impression que la motion M-1856 est plus qu'électorale, elle a l'air d'être téléguidée par ceux qui sont toujours à l'avant-garde de tous les combats d'arrière-garde, dirais-je… Sans parler du copinage et compagnie! Mais je sais que ça ne fait pas plaisir à tout le monde, surtout au niveau du Conseil administratif… Moi, je m'en tiens au dernier rapport produit par la Cour des comptes et je me dis qu'on est de nouveau en train de foutre les pieds dans la mouise et d'embêter des gens qui sont dynamiques, entreprenants, mais qui – malheureusement pour vous – ne sont pas toujours subventionnés.

Une voix. Bravo!

Le président. S'il vous plaît… Madame Joëlle Bertossa, vous avez la parole.

Mme Joëlle Bertossa (S). Merci, Monsieur le président de séance. Je vais prendre de la hauteur – du moins, je vais essayer… C'est parfois un peu difficile! Quel que soit l'objet que je présente, de toute façon, vous me taxerez toujours d'électoralisme! Alors, je suis désolée d'avoir une vision pour cette ville et de trouver des gens qui sont d'accord de la défendre avec moi… *(Applaudissements de la gauche.)* Merci! Eh oui, au Parti socialiste, nous sommes proches des artistes! On n'en a pas honte. Peut-être qu'on sait aussi les écouter et, du coup, déposer des objets qui leur rendraient service, ainsi qu'à la population.

Tout le monde reste bloqué sur le hip-hop pour l'affectation des Halles de l'Ile. Or justement: l'idée est de réfléchir à ce qu'on pourrait y mettre. Il y a aussi le Pavillon de la danse qui devra bientôt quitter ses locaux, les expériences numériques que je cite dans la motion, énormément de choses… Le débat est intéressant, d'ailleurs, parce que les propositions foisonnent.

Nous sommes d'accord sur un point, avec le Mouvement citoyen genevois: c'est que ça prend du temps. D'où l'idée de renvoyer la motion M-1856

aujourd'hui en urgence au Conseil administratif, pour qu'il ait le temps de réfléchir et de revenir vers le Conseil municipal avec une proposition qui tienne la route.

Vous me faites rire, avec votre brasserie! Déjà, ce n'est pas moi qui ai résilié le bail de la brasserie, je n'ai pas ce pouvoir. Ensuite, cette brasserie «populaire» sert quand même le brunch à 49 francs le dimanche – vous transmettrez à M. Schaller, Monsieur le président de séance. Je pense qu'il n'y est pas retourné depuis longtemps parce que, en fait, le côté populaire des Halles de Rive, c'est Bongo Joe. Ça fait longtemps que ce n'est plus la Brasserie des Halles de l'Ile!

De toute façon, l'Union démocratique du centre aime bien insulter… Elle le fait de manière gentille, avec le sourire, mais en gros elle insulte tout le milieu culturel en lui disant: «On vous laisse 10% du bâtiment, c'est-à-dire juste les bureaux du dessus, et puis débrouillez-vous, on va faire cinq ateliers parce que vous ne méritez pas plus…» Alors allez-y, insultez-les! Ce n'est pas grave! De toute façon, votre programme, à l'Union démocratique du centre, c'est d'armer la police et de virer les étrangers des logements de la Ville! Donc allez-y! *(Applaudissements.)*

Nous ne voulons pas renvoyer la motion M-1856 en commission car, comme je l'ai dit, il y a déjà trop de locaux vides. Vous le savez, vous le dénoncez vous-mêmes! Le Palladium ne peut plus accueillir de concerts, parce qu'on n'a pas réfléchi en amont à sa rénovation. Quant à l'ancienne Comédie, désolée, mais on attend toujours qu'il s'y passe quelque chose… Eh oui, c'est dans les compétences du Conseil administratif d'arriver avec une proposition pour les Halles de l'Ile avant qu'on en reparle dans cinq ans et qu'elles soient vides. Je m'arrêterai là, merci beaucoup! *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Omar Azzabi, il vous reste une minute pour les Verts.

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Monsieur le président. Je ferai très rapidement. Premièrement, il faudra qu'on parle du modèle économique de la Brasserie des Halles de l'Ile. Je pense que le Conseil administratif pourra revenir sur la question. On sait depuis longtemps que ce modèle économique n'est pas bon, qu'il n'est pas équilibré. J'ai moi-même participé à différentes soirées sur place – notamment aux soirées salsa – et on sait que les exploitants du lieu ont du mal à équilibrer les comptes, en réalité. Je pense que c'est – entre autres – ce qui a conduit le Conseil administratif à revenir sur le bail. On verra où on arrive en fin de procédure juridique.

Deuxièmement, Messieurs-dames à droite, excusez-moi, mais votre position sur la motion M-1856 me fait doucement sourire… Pour les deux initiatives IN-8 et IN-9 dont on a débattu hier soir, vous nous disiez dès le départ, quand elles ont été déposées: «On n'a pas besoin de les étudier, on n'a pas besoin de les renvoyer en commission, votons-les sur le siège, on les renvoie au Conseil administratif et on paie pour voir.» Mais quand il s'agit d'une motion qui parle de culture et qui fait avancer le débat sur les cultures émergentes, non, là il faut partir en commission pour six mois d'examen avant d'arriver finalement à une étude de faisabilité… *(Applaudissements.)* Je suis désolé, mais ce double discours n'avance pas.

Et vous avancerez encore moins avec la cécité dont vous faites preuve, dans cette campagne, quant au bilan de la gauche. Le bilan de la gauche est concret, il est clair. Cette motion M-1856 vient aujourd'hui soutenir les ambitions qu'a la gauche pour notre ville en matière de cultures émergentes. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez parlé une minute, c'était parfait!

M. Daniel Sormanni (MCG). N'importe quoi, Omar! *(Rires.)*

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Daniel Sormanni, tout le monde a le droit de parler et de débattre, mais avec respect. Monsieur Christian Steiner, vous avez demandé la parole, mais vous ne pouvez pas la prendre, parce que le Mouvement citoyen genevois a épuisé son temps d'intervention. Monsieur Gazi Sahin, c'est à vous.

M. Gazi Sahin (EàG). Le débat est intéressant, c'est sûr, parce qu'il s'agit d'un lieu emblématique. Longtemps, il n'a pas été exploité à sa juste valeur. La Ville a pourtant essayé de le faire – et heureusement que ce n'est pas M. Sormanni qui s'en est occupé! En effet, quelle vision urbanistique il en a, tout de même! Vouloir privatiser les Halles de l'Ile! Certes, il y a un conflit avec la brasserie. Moi, sans entrer tellement dans les détails, je pense que la Ville a raison dans ce conflit. Je l'ai suivi de près, car je suis voisin de l'endroit, en quelque sorte. La gérante actuelle n'a pas rempli ses promesses.

La culture, c'est idéal. Il y a toute une culture populaire, avec des milliers de gens qui attendent d'avoir un lieu pour s'exprimer et donner sa juste valeur à ce lieu. Dans ce sens, votez sur le siège, Mesdames et Messieurs! Il faut aller un peu vite, pour qu'on puisse faire revivre les Halles de l'Ile. Merci! *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il reste une minute à Ensemble à gauche. Monsieur Maxime Provini, vous avez une minute pour le Parti libéral-radical.

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Monsieur le président. Quant à moi, je reviendrai simplement sur les propos de Mme Bertossa. Elle a dit qu'on manquait de vision… Enfin, j'ai l'impression qu'elle nous fait un peu la leçon, alors que nous souhaitons au contraire travailler tous ensemble sur ce que pourraient devenir demain les Halles de l'Ile. Pourquoi vouloir absolument filer ça dans les mains du Conseil administratif ce soir, alors que les magistrats ne font que de nous dire qu'ils sont déjà surchargés et débordés dans leurs départements respectifs? On pourrait au moins prendre un peu de temps en commission pour mener des auditions et faire notre travail d'élus.

Il n'y aura en tout cas pas de jugement par rapport à ce qui peut se passer à la Brasserie des Halles de l'Ile avant 2026, je pense, donc on a largement le temps. Moi, je trouverais cool que tous les élus de ce parlement puissent dire ce qu'ils en pensent, qu'ils fassent des propositions sur ce que pourraient devenir les Halles de l'Ile et sur la manière dont ces locaux pourraient être occupés.

Pourquoi voulez-vous absolument voter cette motion sur le siège? Vous connaissez le fonctionnement du Conseil municipal: c'est une motion… Il y a un tiroir à motions dans chaque bureau du Conseil administratif, et puis les magistrats y donnent suite quand ils en ont le temps. Ici, en revanche, on aurait l'opportunité de faire un petit bout de chemin en commission, de mener des auditions et d'envisager un peu mieux ce que pourrait devenir ce lieu. Je le répète encore une fois: moi, je vous invite à accepter la demande du Centre et à renvoyer ce texte en commission pour qu'on puisse faire tous ensemble quelque chose de collégial et de collectif, comme le souhaite le Parti socialiste, pour toutes et tous sans privilèges, j'en suis sûr…

Le président. Veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Maxime Provini. Ce qui signifie: sans privilèges non plus pour tous les élus du Conseil municipal!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Vincent Schaller, il vous reste deux minutes.

M. Vincent Schaller (UDC). Deux minutes juste pour répondre à Mme Bertossa et pour préciser mon amendement. Madame Bertossa, vous ne pouvez pas parler de l'Union démocratique du centre comme ça! C'est le plus grand parti suisse. On a fait une conférence de presse qui a eu du succès, on a émis quelques propositions percutantes qui ont un écho dans la population et qui sont bien reçues. Vous êtes amère, je le comprends…

Le président. Adressez-vous à moi, Monsieur Vincent Schaller!

M. Vincent Schaller. Mais ce n'est pas une raison pour insulter l'Union démocratique du centre et ses électeurs! *(Commentaires.)*

En ce qui concerne mon amendement, je vais décrire la situation aux Halles de l'Ile, parce que Mme Bertossa n'a pas l'air de connaître les lieux. La culture y occupe déjà deux tiers des espaces. Il y a toute la partie en face de la brasserie et encore d'autres parties aux étages. Finalement, en déplaçant les bureaux de l'administration de la Ville de Genève, il s'agit d'octroyer à la culture les trois quarts des espaces aux Halles de l'Ile. Il en resterait un quart pour la brasserie. Et heureusement que cette brasserie reste là, parce qu'elle permet de faire vivre les trois quarts d'espaces culturels alentour – des endroits que personne ne visiterait si les gens ne pouvaient pas, au passage, venir boire un verre, un café ou une bière à la brasserie.

Je vous propose donc de voter mon amendement, Mesdames et Messieurs, de déménager les locaux administratifs de la Ville de Genève – on se demande bien pourquoi il y en a encore dans cette zone! – et de nous réunir autour de cette solution. Je ne propose même pas de renvoyer ce texte en commission, car si nous sommes d'accord de déménager les locaux de la Ville de Genève, en revanche il est exclu de déménager la brasserie. Même en commission, nous n'arriverons jamais à accepter cette idée.

Une voix. Bravo! *(Quelques applaudissements.)*

M. Luc Zimmermann (LC). J'interviens brièvement pour répondre aux propos de mon préopinant Omar Azzabi – vous transmettrez, Monsieur le président. Il a pu comparer une motion qu'on devrait voter ce soir sur le siège – c'est-à-dire sans l'avoir étudiée en commission – avec des initiatives qui ont été étudiées en commission et au sujet desquelles on a voté hier sur le principe de faire faire un contre-projet au Conseil administratif! Je ne comprends pas qu'on puisse

confondre quelque chose qui a été étudié en long et en large avec quelque chose qui n'a pas été étudié.

M. Omar Azzabi (Ve). Vous ne vouliez pas qu'on la renvoie en commission!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. En tout cas, ce débat est intéressant, parce que nous sommes toutes et tous d'accord sur un point: les Halles de l'Ile sont un lieu objectivement emblématique. Il est situé au cœur de la cité, sur le Rhône, près du cœur historique de la cité des deux rives, si on considère qu'il y a d'abord la Vieille-Ville puis Saint-Gervais. Le paradoxe, c'est que ce débat a commencé déjà bien avant. J'ai une certaine ancienneté en la matière, Mesdames et Messieurs, puisque j'ai siégé dans ce Conseil municipal à votre place pendant les années 1990 – dans l'ancienne salle, en l'occurrence.

En fait, il faut être lucide: globalement, la Brasserie des Halles de l'Ile, quel que soit son tenancier, n'a presque jamais correctement marché avec un format classique de brasserie. C'est un mystère urbain: alors qu'on est au cœur de la cité, jusqu'à il n'y a pas longtemps les Genevoises et les Genevois n'ont pas vraiment adopté ce parcours – pour plein de raisons, on peut en discuter. Il y avait notamment, à une certaine époque – il y a longtemps – un projet de deuxième passerelle pour relier le périmètre des Halles de l'Ile à la rive droite, du côté de l'Hôtel du Rhône. Ça n'a pas été fait, quelle qu'en soit la raison. Les choses ont évolué il y a quelques années.

D'ailleurs, il y a même eu une période très sinistrée, et là je donne raison à celles et ceux qui rappellent la phase du trafic de drogue très aigu dans cette zone. Cela handicapait d'ailleurs toutes les activités qui avaient lieu dans les bâtiments des Halles de l'Ile – que ce soit à la brasserie ou dans les espaces culturels.

Heureusement, ça va mieux. Mais justement, l'une des raisons qui ont fait que le périmètre va mieux, ce sont les nouvelles activités, par exemple le Bateau-Lavoir un peu plus bas sur le Rhône ou la buvette de La Barje en été. De manière générale, on a pris des mesures à la fois pour la sécurité et l'aménagement urbain. Heureusement, la passerelle est maintenant rénovée depuis la rive gauche et Bel-Air vers les Halles de l'Ile.

J'en viens aux lieux culturels. En effet, une partie des Halles de l'Ile est déjà culturelle! C'est la librairie Papiers Gras, qui est une institution majeure du livre – et notamment de la bande dessinée – à Genève, sans subvention. On peut rendre hommage à Roland Margueron, son directeur. C'est aussi Halle Nord, qui est un lieu fondamental pour les artistes aujourd'hui actives et actifs à Genève dans l'art visuel et plastique. C'est encore, plus récemment – et c'est une immense réussite!

– Bongo Joe, qui a commencé comme lieu dédié à la musique, qui a évolué en un lieu de restauration légère, mais surtout comme bar et café, et qui attire un monde impressionnant. Donc c'est possible! Et ça contribue à faire vivre positivement l'endroit, à le pacifier aussi par rapport à ces trafics que j'évoquais avant. On peut se réjouir que ça évolue dans ce sens.

Je crois que personne ici ne demande qu'on supprime simplement une brasserie du jour au lendemain. M. Gomez précisera où on en est dans cette affaire. Le litige qui nous oppose à la tenancière actuelle de la Brasserie des Halles de l'Ile n'a absolument rien à voir avec la volonté de mettre à sa place qui que ce soit. C'est un litige en soi, ce litige va aboutir – et il va aboutir en faveur de la Ville de Genève, parce que notre dossier est bon.

Mais on doit réfléchir. En ce sens, la motion M-1856 est bienvenue. Peut-être que son résultat sera différent de ce que la motion indique, mais on a intérêt à réfléchir aujourd'hui à ce site emblématique pour qu'il soit encore plus vivant, diversifié et accueillant.

Il faut reconnaître, Mesdames et Messieurs, que la manière dont fonctionne cette offre culturelle a évolué. L'exemple typique, c'est Bongo Joe – mais il y en a plein d'autres. On n'oppose plus une brasserie classique à des lieux culturels. Au contraire, ça peut se compléter, mais il faut une collaboration dans ce sens. Il se trouve que, pour de bonnes ou de mauvaises raisons – je ne prends pas position là-dessus – la brasserie sortante et les acteurs culturels n'étaient pas du tout en bonnes relations. Je ne porte pas de jugement, peut-être que les torts sont partagés.

Un lieu de ce type doit vivre justement en combinant une activité de brasserie et de restauration au sens large – et qui marche, il faut trouver le bon modèle économique – avec des activités culturelles. Je peux vous le dire, moi, car à une certaine époque où on tenait des réunions du Parti socialiste là-bas, déjà le tenancier de l'époque se donnait beaucoup de peine et il n'y arrivait pas! Les gens n'allaient pas là-bas! C'était perçu comme un endroit isolé, ou je n'en sais rien… Il faut qu'on travaille là-dessus, la Ville en a la responsabilité.

Je crois donc que c'est le moment de commencer à discuter, parce que ce lieu va effectivement se libérer. Cela ne signifie pas qu'on va juste y placer d'autres associations comme ça, du jour au lendemain. De toute façon, on procède par appel à projets et à candidatures. Il faut voir quels sont les besoins. Heureusement, il y a plein de projets culturels en ce moment. La denrée la plus rare à Genève, en général – pas seulement pour la culture, mais aussi pour le petit commerce ou pour les jeunes qui lancent des entreprises – c'est les locaux à des prix abordables.

Relisez le rapport sur l'économie culturelle et créative qu'on a mis à jour en juin 2023, Mesdames et Messieurs: ce qui est intéressant, ces dernières années,

c'est que l'économie culturelle et créative à Genève est la deuxième branche économique du canton, très très loin au-delà des subventions. Il y a environ 400 millions de francs de subventions culturelles tout compris à Genève, or cette branche pèse 4 milliards de francs! C'est la deuxième branche en valeur économique et en emplois. Et ça inclut bien sûr aussi les métiers du design, l'architecture, le numérique – ce n'est pas juste les théâtres et les musées. Or il y a beaucoup de jeunes dans ce domaine: on préfère les garder ici, plutôt que de les voir partir ailleurs après qu'on a dépensé des fortunes pour financer leur formation dans nos écoles. Il faut donc aujourd'hui une approche qui soit beaucoup plus diversifiée et intégrée en même temps pour valoriser ce secteur. Est-ce du numérique, du cinéma ou une autre forme de culture? Ça, on ne peut absolument pas le dire.

L'intérêt de renvoyer la motion M-1856 au Conseil administratif, c'est justement qu'on va l'étudier – et ça ne prive en rien le Conseil municipal! Parce que quoi qu'on prévoie de faire aux Halles de l'Ile, ça reviendra forcément vers vous, Mesdames et Messieurs. Il faudra peut-être aménager l'endroit – et encore, c'est à voir car, comme cela a été dit, on ne pourra pas chambouler le lieu physiquement, puisqu'il est protégé. On ne pourra donc pas le transformer massivement – mais il y aura peut-être quand même un crédit d'aménagement ou des subventions budgétaires à examiner.

Par rapport à certaines déclarations qui ont été faites ce soir, j'aimerais dire que c'est insultant! C'est à vous que je m'adresse en particulier, Monsieur Schaller – vous transmettrez, Monsieur le président –, mais aussi à d'autres sur les bancs de la droite. Vous insultez a priori les milieux artistiques et culturels, qui apportent beaucoup de valeur ajoutée – économique ou non – à notre ville. *(Remarque. Cloche.)* Vous parlez de copinage à longueur de journée… Mais continuez comme ça! Ils écoutent, ces gens, ils écoutent! Et ils produisent de la valeur! Je ne dis pas qu'ils sont les seuls à le faire à Genève, il y en a beaucoup d'autres, mais de les insulter à longueur de journée parce qu'ils font leur art et contribuent à la vie collective, eh bien… prenez vos responsabilités! De ce point de vue, vous êtes totalement partiaux, irrationnels et insultants pour ce milieu!

Mesdames et Messieurs, vous savez à quel point je n'oppose pas les différentes branches de la culture – et là, je réponds aussi à M. Azzabi. Des institutions comme le Grand Théâtre ou l'OSR génèrent énormément de valeur ajoutée et d'emplois, y compris pour les indépendants. Ils sont d'ailleurs en train de documenter cela. Quand ils collaborent avec l'Usine, avec l'Association pour la musique improvisée (AMR), avec des festivals, avec l'Orchestre de chambre de Genève (OCG), etc. – ce sont quelques exemples parmi d'autres, car il y en a plein –, ils travaillent avec des acteurs indépendants.

Certes, il y a effectivement des milieux où la situation reste compliquée… On ne va pas ouvrir ici le débat sur les musiques actuelles, mais je ne suis pas sûr que

ces milieux-là se rendent compte des conséquences de ce qu'ils demandent par rapport à leur organisation professionnelle. Il faudra en discuter sérieusement. En effet, les musiciens classiques répondent à des exigences d'impératifs professionnels – qualitatifs, etc. Je me réjouis qu'on améliore le sort des musiques actuelles, mais je rappelle qu'on a augmenté de 40% les subventions pour ces entités au cours des dernières années. Cela aura aussi des implications, mais tel n'est pas le débat de ce soir.

De toute façon, on verra ce qui arrivera aux Halles de l'Ile un jour. Moi, je me réjouirais énormément qu'on puisse en faire un lieu vivant, ouvert à toutes et tous, à toutes les catégories de la population.

Juste encore un dernier point concernant l'ancienne Comédie. Monsieur Sormanni, c'est comme pour l'histoire des notes de frais du Conseil administratif: à nouveau, ce soir, vous faites vraiment dans la vérité alternative! Il n'y a pas de nouvelles activités culturelles à l'ancienne Comédie, mais un transfert du Théâtre des Marionnettes de Genève. De votre part, vous qui êtes un élu expérimenté sachant de quoi il parle – ce n'est donc pas juste une erreur ou un trou de mémoire –, c'est vraiment une volonté de diffuser des fake news! Et ça, je le regrette. Ce n'est pas de votre rang! Merci beaucoup. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur Kanaan. Comme on est en débat accéléré, je demande au Conseil administratif d'être lui aussi plus synthétique dans ses interventions. Monsieur Alfonso Gomez, vous avez la parole.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci. Je pense que j'en ai pour trois minutes; je serai très bref. Je voulais simplement intervenir par rapport à ce qui a été dit et au litige qui oppose la Ville de Genève à la locataire actuelle de la partie brasserie, après ce qui a été dit tout à l'heure à ce sujet. Mesdames et Messieurs, je vous recommande de lire l'article de la *Tribune de Genève* du 14 octobre 2022 intitulé «La Brasserie des Halles de l'Ile au cœur d'un conflit juridique», où les différends que nous avons avec cette personne sont indiqués et exposés de manière très complète. On ne peut évidemment pas demander aux citoyens de respecter les règles, sans exiger la même chose de la part de certains autres.

C'est ce qui s'est passé dans le cas présent: il y a des règles concernant le bail. Concrètement, nous estimons qu'il y a eu non-respect du cahier des charges. Voilà! Nous avons signifié cela à la personne concernée. Nous ne sommes absolument pas d'accord sur l'entretien du lieu. Eh bien, on verra ce que diront les tribunaux! En tout cas, nous sommes aujourd'hui plus que confiants quant à leurs premières décisions.

Evidemment, je m'inscris en faux quand j'entends dire: «Vous aidez vos copains…» Je tiens quand même à rappeler que, pendant la phase de Covid-19, nous avons considérablement aidé l'ensemble des établissements, bien entendu. *(Remarque de M. Luc Barthassat.)* Ça ne vous intéresse pas? Mais c'est à vous que je m'adresse, Monsieur Barthassat! Je reprends: nous avons particulièrement soutenu cet établissement, parce qu'il était en grande difficulté déjà à l'époque. Il a eu droit à une aide et à une rallonge de cette aide, à un moment donné. Donc vous voyez, nous aidons tous les acteurs économiques, à partir du moment où ils jouent la règle de la bonne foi, où ils respectent les engagements pris, le cahier des charges et l'entretien qui leur est demandé.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre émanant du Mouvement citoyen genevois, qui demande la réouverture du débat libre sur la motion M-1856. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 39 non contre 30 oui.

Le président. Le Centre ayant demandé le renvoi de la motion M-1856 à la commission des arts et de la culture, je mets aux voix cette demande.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 38 non contre 33 oui.

Le président. A présent, je mets aux voix l'amendement de l'Union démocratique du centre défendu tout à l'heure par M. Schaller.

Mis aux voix, l'amendement de M. Schaller est refusé par 38 non contre 33 oui.

Le président. Nous passons au vote sur l'acceptation de la motion M-1856, c'est-à-dire son renvoi au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 38 oui contre 33 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de libérer et de transformer les locaux abritant la Brasserie et les bureaux administratifs situés aux Halles de l'Ile pour y installer un centre de la culture émergente.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

(La présidence est reprise par Mme Livia Zbinden, présidente.)

La présidente. Merci à notre vice-président pour le traitement très efficace de cet objet!

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la résolution du 15 janvier 2020 de M. Alfonso Gomez: «En 2020, en l'an 1 de l'urgence climatique, évitons les projets d'un autre temps: contre la construction de l'autoroute transchablaisienne entre Thonon-les-Bains et Machilly» (R-254 A/B)[1].

31 août 2023

A. Rapport de majorité de M. Luc Zimmermann.

Ce projet de résolution a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2020. La commission l'a étudié lors de la séance du 30 mai 2023, sous la présidence de M. Denis Ruysschaert, et lors de la séance du 22 août 2023, sous la présidence de M. Christian Steiner. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

– il y a vingt ans, l'échec du projet d'autoroute transchablaisienne, ne justifiant pas aux yeux de l'Etat français la réquisition de parcelles privées;
– il y a quinze ans, un nouveau semi-échec pour la reconnaissance d'un intérêt public à cette autoroute: seul le raccordement entre Machilly et le carrefour des Chasseurs (Annemasse) sera réalisé;
– la mise en route du Léman Express le 15 décembre 2019, qui relie Thonon-les-Bains au centre-ville de Genève et la nécessité d'attendre qu'un bilan soit tiré de cette nouvelle liaison ferroviaire;
– la motion M-1471 du 14 octobre 2019 intitulée «Déploiement du CEVA et transport individuel motorisé: des mesures sont nécessaires», qui demande que des mesures soient prises pour éviter l'«effet rebond» de la mise en route du Léman Express et la nécessité d'éviter une concurrence entre la route et le rail;
– l'urgence climatique déclarée en Ville de Genève en mai 2019, rejointe en cela par le Canton de Genève en décembre 2019;
– la validation par le gouvernement français, le 24 décembre 2019, de la construction d'une autoroute entre Thonon-les-Bains et Machilly;
– les zones arables cultivées en agroécologie, mais aussi les zones humides à forte valeur écologique que détruirait le futur tracé;

[1] *Mémorial* 178e année: Développée, N° 17, p. 2714. *Mémorial* 182e année: Motion d'ordonnancement, N° 36, p. 6044.

– la décision du Conseil administratif de faire recours contre la construction de cette autoroute, dévoilée dans la presse le 7 janvier 2020;
– la non-prise en compte de la position de la commune de Jussy exprimée lors de la mise à l'enquête du projet, potentiellement «catastrophique pour la commune»,

le Conseil municipal déclare:

– sa ferme opposition au projet de construction d'autoroute transchablaisienne;
– son plein soutien aux démarches politiques et juridiques entamées par le Conseil administratif contre ce même projet;
– son soutien à la réhabilitation de la ligne du Tonkin, reliant Thonon-les-Bains à Martigny en passant par Evian-les-Bains et Saint-Gingolph.

Séance du 30 mai 2023

Le président remarque que cette résolution a maintenant quatre ans mais il pense qu'il est important de pouvoir en discuter puisque le temps passe. Il rappelle que c'est M. Gomez qui avait déposé cette résolution et que depuis lors ce dernier a été nommé au Conseil administratif.

Audition de M. Vincent Milliard, représentant de la résolution

M. Milliard explique que cette résolution porte sur le projet d'autoroute prévu dans le Chablais, longeant le tracé du Léman Express. Il mentionne que cette résolution demande au Conseil administratif de se prononcer contre ce projet et de soutenir la réhabilitation de la ligne du Tonkin qui permettrait de compléter avec son tronçon de 17 km la boucle ferroviaire autour du lac Léman. Il indique que la Ville est concernée à deux titres, d'une part car les projets de mobilité dans le Grand Genève convergent inévitablement vers Genève, et d'autre part par l'accord de 1973 sur la compensation financière genevoise. Il mentionne que les discussions sont vives sur l'utilisation de cette compensation financière puisque les communes de part et d'autre de la frontière pourraient avoir leur mot à dire sur l'utilisation de cet argent. Il signale que ce projet d'autoroute a été refusé deux fois puisqu'il n'a pas été reconnu d'intérêt public. Il ajoute que la commune de Bons-en-Chablais n'a en l'occurrence pas inclus cette autoroute dans son plan d'utilisation des sols, les sénateurs ayant tout de même passé outre cette décision pour faire passer en force cette infrastructure dans le plan local d'urbanisme intercommunal déposé en février 2020. Il mentionne qu'un vote manque encore à l'Assemblée nationale qui devra se prononcer au début de l'été sur ce projet.

Une commissaire évoque la seconde invite et demande ce qu'il en est des démarches du Conseil administratif.

M. Milliard répond que le Conseil administratif avait déposé un recours auprès des autorités françaises contre la construction de cette autoroute. Il n'en sait pas plus. Il rappelle par ailleurs que les autorités françaises avancent de concert avec les autorités valaisannes pour la réhabilitation de la ligne du Tonkin, les discussions portant également sur le fret. Il remarque que le dispositif du Léman Express serait en l'occurrence repris pour ce projet. Il espère que cette ligne sera réhabilitée à l'horizon 2035.

Un commissaire demande à quel stade parlementaire se trouve ce projet de ligne du Tonkin.

M. Milliard répond qu'il s'agit du RER Sud-Léman et il remarque que les entités publiques ont reconnu l'intérêt de ce projet qui présente trois variantes, la première ferait la connexion avec le Léman Express, la version la plus modeste présentant des navettes de bus. Il ajoute qu'une décision devra être prise par la France.

Le commissaire se demande s'il est possible de retrancher une des invites puisqu'une autoroute en parallèle de la ligne du Tonkin serait complémentaire.

M. Milliard répond que cela irait à l'encontre de l'esprit de la résolution, ce d'autant plus qu'une ligne ferroviaire proposerait une grosse capacité en termes de mobilité. Il signale par ailleurs que le projet d'autoroute n'a pas intégré les capacités ferroviaires du Léman Express dans son analyse d'utilité publique alors même que c'était là l'argument qui avait fait échouer le projet il y a quinze ans.

Le commissaire déclare qu'il lui semble qu'une majorité se dessine pourtant au sein des communes françaises, lesquelles ne sont opposées ni à la ligne ferroviaire ni à l'autoroute.

Un commissaire déclare avoir l'impression que le projet de la ligne du Tonkin est mort et enterré en raison des coûts.

M. Milliard répond que c'est un projet qui a été remis à l'agenda et qui représente une priorité en France voisine. Il mentionne que le financement de ce projet intégrera probablement des fonds suisses, notamment valaisans.

Un commissaire se demande jusqu'où les auteurs de cette résolution estiment pouvoir étendre les intérêts de la Ville de Genève, cette résolution concernant un projet à l'étranger.

M. Milliard répète que la Ville de Genève est concernée par ce projet en raison des flux de mobilité inhérents aux personnes qui viennent travailler à Genève, Genève finançant en outre la CFG dont le but est de financer des infrastructures en France voisine et qui donne un droit de regard à Genève. Il rappelle en outre que ce projet ne respecte pas les engagements pris par tous les acteurs du Grand Genève dans la charte «Grand Genève en transition» récemment signée.

Le commissaire rappelle que le système de la rétrocession est loin d'être avantageux pour Genève et qu'il serait préférable de se calquer sur le système en vigueur entre le Tessin et l'Italie.

M. Milliard répond que le système de la compensation genevoise est plus favorable à Genève que ne le sont les systèmes en vigueur dans le canton de Vaud ou le canton de Bâle.

Un commissaire demande quelles sont les autres communes qui partagent la position de la Ville de Genève et ce qu'il en est à leur propos.

M. Milliard l'ignore.

Un commissaire demande s'il sait qu'un projet a été relancé à l'initiative du Canton du Valais concernant la ligne du Tonkin en début d'année.

M. Milliard acquiesce et mentionne que les intérêts sont assez prononcés.

Le commissaire demande si cette motion a été déposée au niveau cantonal.

M. Milliard ne le pense pas.

Le président remarque que le Sénat français doit donc se prononcer sur ce projet en juin.

M. Milliard déclare que c'est l'Assemblée nationale qui doit se prononcer en juin.

Le président demande si les commissaires souhaitent des auditions.

Une commissaire rappelle qu'il s'agit d'une résolution. Elle propose de voter cet objet lors d'une prochaine séance puisqu'il reste des questions auxquelles la commission n'a pas eu de réponse.

Un commissaire se demande pourquoi ne pas lister les questions de la commission, laquelle pourrait être envoyée au Conseil administratif.

Le président acquiesce et propose que les commissaires lui adressent leurs questions de manière claire et distincte.

Séance du 22 août 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, maire, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

M. Gomez déclare que la position de la Ville est toujours la même puisqu'elle s'oppose à la construction de cette autoroute qui doit traverser des territoires dédiés à la zone agricole. Il ajoute que la Ville est concernée puisque cette autoroute va

simplement favoriser le trafic dans sa direction. Il ajoute que la route des Nations est également un sujet de préoccupation puisque c'est un flot de voitures qui va se déverser sur la place des Nations. Il remarque que ce sont des options qui sont dépassées, surtout depuis la création du Léman Express. Il ajoute que le Conseil administratif soutiendra cette résolution.

Il ajoute également que la Ville de Genève fera recours sur la question de l'utilité publique, compte tenu de l'étude qui a été menée en 2014 et sur la base de laquelle l'Assemblée nationale a pris position. Il rappelle en effet que la réalité a changé depuis lors.

Un commissaire demande si la Ville est en lien avec le Canton et les CFF à l'égard de la ligne du Tonkin.

M. Gomez répond par la négative et mentionne que c'est une affaire franco-française. Il signale par ailleurs être navré par la position du Canton qui n'accompagne pas la Ville dans son opposition à cette autoroute. Il rappelle en outre que la collaboration transfrontalière est en souffrance lorsque l'on voit le nombre de projets de supermarchés qui se développent de l'autre côté de la frontière.

Le commissaire demande si le nouveau Conseil d'Etat a la même position que le précédent.

M. Gomez l'imagine. Il explique que la France insoumise et les Ecologistes ont fait un recours en grâce devant la Première ministre, un recours qui sera rejeté et sur la base duquel la Ville déposera son propre recours.

Un commissaire se demande si la ligne du Tonkin est incompatible avec cette autoroute.

M. Gomez répond par la négative et mentionne que c'est un choix politique.

Le commissaire déclare qu'un article a pointé les défauts entre Evian et Saint-Gingolph et il se demande si la Ville de Genève a des liens avec des associations françaises.

M. Gomez répond par la négative. Il déclare que plusieurs mouvements sont opposés aux développements autoroutiers en France.

Le commissaire se demande quel sera le coût du recours que la Ville va déposer en France.

M. Gomez répond que les avocats sont moins chers en France. Il précise que le montant devrait se monter à 25 000 francs.

Le commissaire remarque que les chances de succès sont minces, et il se demande si le Conseil administratif a la qualité pour agir.

M. Gomez acquiesce.

Une commissaire demande qui étaient les opposants français à cette autoroute.

M. Gomez répond que c'est l'alliance entre la France insoumise et les Ecologistes qui se sont opposés à ce projet.

La commissaire demande si ces partis vont faire recours.

M. Gomez répond que la France insoumise a fait recours et a été déboutée.

La commissaire dit que la Ville va donc faire recours même si cette résolution n'a pas été acceptée par le Conseil municipal.

M. Gomez répond que la position du Conseil administratif est connue et il mentionne que ce recours sera déposé en son nom.

Un commissaire demande quelle est la position des communes genevoises de la rive gauche et si la Ville est soutenue par certaines d'entre elles.

M. Gomez répond que la Ville de Carouge a soutenu la Ville, ainsi que Jussy.

Le président demande quelle est l'alternative qui peut être proposée aux utilisateurs de cette future autoroute.

M. Gomez répond que la seule alternative est le ferroviaire. Il ajoute que des comportements de mobilité ont été modifiés non seulement par le Léman Express mais aussi par le Covid avec un basculement sur le ferroviaire.

Le président demande si la Ville encourage les parkings relais.

M. Gomez rappelle que les parkings relais en France voisine ont été refusés. Il mentionne que c'est pourtant le transfert modal qu'il faut favoriser. Il ajoute que c'est à la France de faire ces investissements. Il rappelle alors que cette autoroute créera des nuisances en ville de Genève et il pense qu'il est nécessaire de s'y opposer.

Une commissaire se demande ce que la Ville pourrait faire sur son territoire. Elle imagine un péage urbain.

M. Gomez répond qu'il y a des arguments pour et contre. Il rappelle que la Suisse moderne s'est construite en supprimant les péages. Il se demande s'il ne faut pas limiter l'accessibilité à la Ville pour les voitures.

Discussion et prises de position

Une commissaire libérale-radicale déclare que son groupe refusera ce texte, estimant que ce n'est pas à la Ville de Genève de faire la politique de la zone frontalière française.

Un commissaire du Centre déclare partager cette opinion. Il ajoute que ce n'est pas l'existence d'une autoroute qui empêchera la réhabilitation de la ligne du Tonkin.

Une commissaire Verte déclare que son groupe soutiendra cette résolution qui porte sur un projet régional et qui impacte la Ville de Genève.

Un commissaire socialiste déclare qu'il est question de défendre les intérêts des habitants de la ville de Genève et il pense qu'il est important de voter cette résolution. Il rappelle en outre que la coopération transfrontalière existe bel et bien, comme le démontre le CEVA.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche rappelle que la première cause du dérèglement climatique en ville est la voiture et elle pense que la Ville a son mot à dire dans ce cadre.

Le président déclare que son groupe refusera ce projet, puisque la Ville n'a pas qualité pour s'ingérer dans les affaires d'un autre pays.

Vote

La résolution est acceptée par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 7 non (1 MCG, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC).

Une commissaire libérale-radicale annonce un rapport de minorité.

19 septembre 2023

B. Rapport de minorité de Mme Patricia Richard.

Cette résolution s'intitule «En 2020, en l'an 1 de l'urgence climatique, évitons les projets d'un autre temps: contre la construction de l'autoroute transchablaisienne entre Thonon-les-Bains et Machilly».

Le Parti libéral-radical a refusé ce texte, estimant que ce n'est pas à la Ville de Genève de faire la politique de la zone frontalière française.

Ce n'est pas l'existence d'une autoroute qui empêchera la réhabilitation de la ligne du Tonkin.

La population genevoise a quant à elle refusé de payer les parkings relais en zone française.

La coopération transfrontalière existe bel et bien, comme le démontre le CEVA qui est déjà débordé par son succès, mais qui ne suffit pas.

Le dérèglement climatique est le mot à la mode, mais ce n'est pas Genève et sa région qui va sauver le monde, loin de là.

De plus, la Ville n'a pas qualité pour s'ingérer dans les affaires d'un autre pays.

—***—

La présidente. M. Denis Ruysschaert, qui a présidé la commission de l'aménagement et de l'environnement au début de l'étude de la résolution R-254, ne siège plus parmi nous, et M. Christian Steiner, qui lui a succédé à la présidence de cette commission, ne souhaite pas s'exprimer à ce stade. Je donne donc la parole au rapporteur de majorité, M. Luc Zimmermann.

M. Luc Zimmermann, rapporteur de majorité (LC). Merci, Madame la présidente. Comme j'ai l'impression que cette résolution R-254 sera un objet-phare, ce soir, et que tout va être dit et redit avec les vérités et contrevérités que cela suppose, je pense qu'on peut sans autre se passer de la présentation du rapport ici et entrer directement dans le débat. Je reprendrai la parole plus tard pour donner la position du Centre.

La présidente. A présent, je donne la parole à la rapporteuse de minorité, Mme Patricia Richard.

Mme Patricia Richard, rapporteuse de minorité (PLR). Je ne prends pas forcément toujours la parole en tant que rapporteuse de minorité, mais là, il s'agit typiquement d'une position clairement politique, puisque la résolution R-254 demande qu'on intervienne dans un dossier où nous n'avons absolument aucun droit, aucun pouvoir. Ce n'est pas notre travail de le faire. Ce n'est même pas notre pays! Cela ne nous regarde pas. La France voisine applique la politique des routes qu'elle souhaite, ce n'est pas à nous de la lui dicter.

J'irai même plus loin: je trouve ça relativement hypocrite. En effet, n'oublions pas que les impôts à la source des travailleurs frontaliers sont reversés au gouvernement français à Paris qui, ensuite, les reverse aux différentes régions frontalières afin d'aménager les routes. Il n'est donc pas correct, selon le Parti libéral-radical, d'accepter une politique d'accord transfrontalier de transfert d'impôts et de refuser ensuite par-derrière ce qui sera fait avec ces mêmes impôts à la source décidés par notre gouvernement.

Par conséquent, en ce qui nous concerne, au Parti libéral-radical, nous avons fait ce rapport de minorité parce que nous estimons que ce n'est pas le travail de la Ville de s'opposer à la politique des routes française – et nous ne changerons pas d'avis!

La présidente. Je donne à présent la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent.

M. Luc Zimmermann (LC). Eh bien, voilà, on y est! On va faire le débat-phare de ce soir sur quelque chose qui ne nous concerne pas, mais bon… Allez, on se lance! On pourrait reprendre tous les considérants de la résolution R-254, ainsi que ses invites. J'essaierai d'être semi-exhaustif.

Le premier considérant parle de l'échec du projet d'autoroute transchablaisienne. Ecoutez, Mesdames et Messieurs, c'était il y a vingt ans! Les échecs passés ne doivent pas nécessairement dicter l'avenir. Les conditions économiques, sociales et environnementales ont évolué et les besoins actuels peuvent justifier une nouvelle évaluation du projet. Or ce projet, vous le savez, a été approuvé à une large majorité par les deux Chambres du Parlement français en octobre 2024. A ce que je sache, ces deux Chambres ne sont pas peuplées que par des affreux droitards… L'utilité publique de cette autoroute a donc été reconnue. Le premier et le deuxième considérant vont ensemble.

Le troisième considérant nous parle du Léman Express et on nous dit qu'on attend un bilan. Or le bilan est fait! Le Léman Express est vraiment génial pour notre région, mais il est plein à craquer. Je crois que, de notre côté de cette enceinte, on a tous compris qu'il faut être multimodal. On ne peut pas faire que du train ou du vélo électrique aux Eaux-Vives. J'ai de la peine avec ça, mais bon, vous à gauche, vous nous expliquerez peut-être le contraire juste après… A noter qu'un point d'échange sur cette future autoroute A412 à Perrignier facilitera l'accès aux trains express régionaux (TER) transfrontaliers, des mesures sont donc prévues au niveau de la mobilité douce.

Ensuite, je reviens à l'«effet rebond» et à la concurrence entre route et rail. Je vous le disais, Mesdames et Messieurs, l'autoroute et le rail peuvent coexister et se compléter. Une véloroute de 10 km a d'ailleurs été prévue. Elle sera créée pour améliorer la desserte entre communes, longera l'autoroute et permettra de la franchir en toute sécurité.

Je vous remercie d'ores et déjà – car j'anticipe la mention des études existantes ou à venir au cours de ce débat – de ne pas vous référer seulement au professeur Kaufmann, aux études du bureau de recherche 6t ou aux autres études de ce genre. *(Commentaire. Cloche.)*

Prochain point: l'urgence climatique. On est tous d'accord qu'elle est là, l'urgence climatique, mais on ne peut pas ne rien faire pour le développement de nos régions! Comme je l'ai déjà dit, je pense qu'il faut respecter les différents types de transport, ce qui comprend aussi la voiture. Dans ce projet d'autoroute sont prévues notamment des aires de covoiturage équipées de bornes de recharge électriques, qui seront mises en place pour encourager des modes de transport plus durables. Vous le savez peut-être, Mesdames et Messieurs: actuellement, les régions frontalières prévoient également pas mal d'incitations au *car sharing* et au *car pooling* – en bon français: partage de voiture ou covoiturage.

La résolution R-254 nous parle aussi de zones arables et de zones humides. Je veux bien… Mais, à nouveau, le projet d'autoroute inclut des mesures pour réduire l'impact sur les zones sensibles et protéger l'environnement.

Autre point: l'opposition de la commune de Jussy. Eh bien, cette commune-là a été écoutée, mais ça n'a pas changé l'utilité publique du projet. On peut s'en attrister, mais celui-ci a été jugé valable comme tel, d'une utilité publique certaine et prouvée.

Encore un point: la réhabilitation de la ligne du Tonkin. Je crois qu'on y est tous favorables. Elle ferait le lien entre Evian et Saint-Gingolph, nous sommes tous pour! En l'état, le Valais a voté 22,8 millions de francs juste pour des crédits d'étude. Mais, à nouveau, s'il faut avoir ce train supplémentaire en plus du Léman Express, il faut également garder la voiture. Et ça, vous le savez, Mesdames et

Messieurs! Côté français, dans certaines agglomérations, on est obligé de circuler en voiture. Il faut arrêter de faire un débat dogmatique sur la base d'études orientées! On n'arrive pas à comprendre, ici! C'est compliqué!

Enfin, j'aimerais quand même juste rappeler le but de cette autoroute: il s'agit de désenclaver le Chablais et d'améliorer la desserte des agglomérations d'Annemasse et de Thonon-les-Bains. Vous savez que ce sont des villes peuplées, ce sont des gens qui viennent aussi travailler ici à Genève. J'ai de la peine à comprendre que quelqu'un qui défend le bien-vivre-ensemble au-delà des frontières n'autorise pas ces gens-là à faire ce qu'ils veulent avec l'argent qu'on leur reverse!

Vous avez vu tous ces points en faveur de cette autoroute! Mais on oublie un élément: pourquoi parlons-nous de ce sujet ce soir?

La présidente. Il vous reste vingt secondes, Monsieur le conseiller municipal.

M. Luc Zimmermann. Je termine. Pourquoi parlons-nous de ce sujet ce soir, alors que ça ne nous concerne pas? Je veux bien voter des textes pour la Genève humanitaire, là, on comprend. Mais on se rappelle le cas du *Trade in Services Agreement* (TiSA): on a voté sur le TiSA, alors que c'est une compétence fédérale, et non pas celle d'une sous-collectivité ou d'une sous-sous-collectivité. C'est vraiment ridicule! Vous vous rappelez les panneaux qui apparaissaient aux frontières de la ville, Mesdames et Messieurs? On croit rêver!

Nous vous invitons donc à refuser la résolution R-254. Je lancerai quand même juste une fleur à M. Gomez: nous avons vu dans les comptes de la Ville que les honoraires d'avocats n'étaient pas très élevés. Mais le problème, c'est qu'ils devraient être nuls! Nous voterons donc non, évidemment. *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il n'y a plus de temps de parole pour le Centre.

M. Christian Steiner (MCG). Sur la forme, il n'y a qu'une question à poser: la résolution R-254 s'occupe du Chablais jusqu'à Martigny; la prochaine fois, est-ce que ce sera l'Orient-Express ou peut-être le Transsibérien jusqu'à Vladivostok? Sur le fond, cette résolution est donc totalement inadéquate. On a largement assez à faire comme ça, au lieu d'utiliser nos forces à nous occuper de ce qui se passe dans le Chablais. Quand on lit le dernier considérant, on voit bien que le terme «Grand Genève» n'est qu'une chimère!

Sur le fond, ce qui est proposé dénote une méconnaissance crasse de la réalité du Chablais. Quand on voit que le pays voisin – largement endetté, d'après ce qu'on nous dit – accorde un leasing social pour que les gens à faible revenu puissent se déplacer, il n'est certainement pas incohérent de construire une autoroute pour que ces mêmes gens puissent utiliser les voitures subventionnées par l'Etat. Ils n'ont malheureusement pas la chance d'avoir nos infrastructures!

Ensuite, on est en pleine démagogie, quand on croit qu'on va sauver le monde avec la ligne du Tonkin! C'est une ligne à simple voie… Je ne suis pas un spécialiste des questions ferroviaires mais, en termes de capacités, si on doit attendre pour qu'un train en croise un autre, ce sera au mieux une ligne touristique.

Quant à l'impact sur la nature, j'ai lu que créer une nouvelle ligne ferroviaire comme celle qui est prévue entre Genève et Lausanne représenterait un impact sur 7 hectares par kilomètre de tracé. C'est probablement encore plus qu'une autoroute, si on compte le tout.

Une voix. Mais non!

M. Christian Steiner. C'est ce qu'on trouve en cherchant des informations! Et puis, en fait, on s'occupe de ce qui se passe à l'étranger et on nie la réalité d'ici: avec nos 111 000 transfrontaliers, au moins 80 000 voitures passent la frontière chaque jour. Heureusement qu'on a la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)! Mais il y a une solution toute simple pour réduire le trafic automobile de 5% à 6%: ça s'appelle la préférence cantonale. La ville au quart d'heure! Engagez une partie de nos 15 000 demandeurs d'emploi, Mesdames et Messieurs de la gauche! Montrez l'exemple en Ville de Genève! ça, ce serait une vraie solution: 6000 à 7000 voitures de moins, et Genève roule! Ce serait 6000 à 7000 voitures qui polluent en moins, et 6000 à 7000 Genevois qui ne seraient pas à la charge de notre collectivité. Voilà une solution, sociale et écologique! Nous refuserons donc la résolution R-254.

M. Maxime Provini (PLR). Je vois que M. Gomez réagit beaucoup et je peux le comprendre! En préambule, j'aimerais bien que ce débat soit un peu différent de nos habitudes en termes de règlement, étant donné que le premier signataire de la résolution R-254 n'est autre que M. le magistrat Gomez. Pour ma part, je souhaiterais qu'on puisse en débattre ensemble! Sinon, en tant que magistrat il va parler en dernier, quand nous aurons tous fait nos différentes interventions, et il ne pourra évidemment pas s'empêcher de nous faire la leçon sur tout ce qu'on aura pu dire. Je trouverais dommage qu'on ne puisse pas débattre de cet objet en toute amitié, sympathie et bonheur… *(Rires.)*

J'invite donc le bureau à revoir le fonctionnement de ce débat et à permettre que nous reprenions la parole après le magistrat, puisque c'est tout de même lui qui est l'auteur de ce texte. La moindre des choses, c'est qu'on puisse en parler avec lui, qu'il nous dise ce qu'il pense, qu'on réponde et qu'on profite autant que faire se peut des cinq minutes de temps de parole par groupe en débat accéléré pour essayer de cerner à quel point il a voulu sauver le monde avec son texte, et à quel point c'est peut-être hors sujet…

Moi, en tout cas, je peux comprendre l'idée que nous soyons concernés, à Genève, puisque notre ville est un aspirateur à voitures. Donc une route de plus ailleurs, c'est évidemment des millions de véhicules de plus ici. On a bien compris le message! Mais j'aimerais beaucoup pouvoir débattre de cela en toute sympathie et en toute amitié avec M. Gomez ce soir… Merci!

Mme Cathy Jacquier (UDC). Chers conseillères et conseillers municipaux, hier, nous avons entendu la majorité de ce plénum faire fi des accords intercantonaux et internationaux dans le cadre du débat sur les Bains du Rhône. Je parle de ceux-là même qui, ce soir – enfin… je dis «ce soir», mais la résolution R-254 ne date pas d'aujourd'hui – veulent s'immiscer dans un projet qui ne nous concerne pas: il est non seulement hors canton, mais également hors pays, dans un pays voisin. Il ne s'agit nullement de coopération transfrontalière concernant l'autoroute, puisque le périmètre du projet est situé exclusivement sur sol français.

Quant à la liaison du Tonkin, c'est une affaire entre la France et le Valais – et rien d'autre! Il n'y a pas si longtemps, d'ailleurs, ce canton fut inondé et il n'y a pas eu d'engouement pour l'aider. Mais là, maintenant, pour se mêler de ce qui ne la regarde pas, la Ville monte au créneau! Je veux bien que la résolution R-254 date de 2020, mais le problème reste identique. Les Valaisans savent ce qu'ils font, ils n'ont pas besoin des conseils de la Ville de Genève. Je pense que Genève a assez à faire avec ses dysfonctionnements sans se mêler encore de ce qui ne la regarde pas. L'Union démocratique du centre dira non à cette résolution.

Mme Maryelle Budry (EàG). Le 24 novembre 2024, le peuple suisse s'est prononcé contre les projets d'extension des autoroutes de la Confédération. Ce vote marque le commencement d'un changement de mentalité en Suisse. Comme le disait Alfonso Gomez, l'auteur de cette résolution R-254 de janvier 2020: «En 2020, en l'an 1 de l'urgence climatique, évitons les projets d'un autre temps.» Le respect de la nature et de la santé de la population va dorénavant compter avant le totalitarisme du transport automobile individuel. Il est donc temps maintenant de ressortir ce dossier de l'autoroute transchablaisienne qui traîne depuis 1975. Sur internet, je vois que les travaux devraient commencer en 2026, donc tout prochai-

nement. Par conséquent, il est important que ce dossier soit ressorti maintenant et que le Conseil administratif puisse le suivre et réitérer fermement son opposition.

La construction de cette nouvelle autoroute, en principe la A412, rendue encore plus inutile depuis la mise en service du CEVA, impacterait gravement notre ville, ainsi qu'une partie du canton. Je pense notamment aux communes de Jussy et de Carouge – mais il y en a probablement d'autres – qui ont également pris position contre ce projet. Des flots de voitures se déverseraient dans ces communes et sur notre cité. Or Genève veut absolument réduire sa circulation automobile pour cause d'urgence climatique et doit donc prendre les mesures nécessaires.

Ensemble à gauche ne pense pas que prendre position résolument contre ce projet d'autoroute constitue une ingérence importune dans la politique française. D'une part, parce que cela nous concerne directement; d'autre part, parce que nous sommes solidaires des camarades français écologistes et de la France insoumise, qui se battent aussi contre ce projet. *(Commentaire.)* On l'a dit: le Canton du Valais s'engage bien pour la réhabilitation de la ligne ferroviaire dite du Tonkin entre Evian et Saint-Gingolph. Nous voterons donc la résolution R-254 et nous soutenons le Conseil administratif dans sa démarche. *(Quelques applaudissements.)*

M. Bernard Delacoste (Ve). «En 2020, en l'an 1 de l'urgence climatique, évitons les projets d'un autre temps.» En 2025, en l'an 6 de l'urgence climatique et en l'an 1 de la compréhension de ce qu'est la mobilité du futur – du moins de ce côté de la frontière –, évitons les projets obsolètes. Sans doute le dépositaire de la résolution R-254 la défendra-t-il mieux que moi. Ça, on verra plus tard…

Cependant, Mesdames et Messieurs, permettez à un Chablaisien de défendre au moins indirectement sa ligne du Tonkin, que j'ai empruntée sur son tronçon valaisan pendant six ans pour me rendre au collège. Drôle de souvenir! Depuis, j'ai traversé le lac, mais il n'en demeure pas moins que j'ai encore utilisé par la suite la voie française – c'est-à-dire la route – pendant de longues années, car j'habitais alors Jussy, à la frontière. Le surnom de cette ligne du Tonkin lui aurait été donné par ses constructeurs qui, lors des travaux, auraient trouvé des conditions géologiques leur rappelant celles de la ligne du Tonkin entre le sud de la Chine et le nord de l'Indochine, colonie française à l'époque. Cela laisse supposer que des ingénieurs français ont pu travailler sur ces deux lignes. Autre piste: en vietnamien, «tonkin» pourrait signifier «frontière nord».

Plus chablaisien: la ligne est exploitée depuis environ 1880 dans le Chablais valaisan. Dans le Chablais savoyard, elle ne l'est plus depuis 1998. Je vous passe tous les tracés et options qui se sont succédé entre Saint-Gingolph, Evian et Genève, Mesdames et Messieurs!

Retour sur la route: pour ma part, j'ai longtemps maudit cette route terrible de la côte française, mais jamais, jamais je n'ai espéré ni envisagé de transformer en autoroute cet enfer bordé d'autant d'arbres que de croix de cimetière, sans trottoir ni piste cyclable. Il faut noter que, trente ans plus tard, il y a eu une réelle compétition entre l'ancienne voie ferrée du Tonkin et l'aménagement de pistes cyclables, justement. C'est probablement une problématique financière qui a un peu tendu le débat. Depuis, rien de très nouveau.

Alors qu'une vraie politique de mobilité douce pourrait se mettre en place, de manière complètement contradictoire on se retrouve avec un projet d'autoroute! A ce jour, le Canton du Valais et même le côté français ont réussi à financer les études pour relancer la ligne du Tonkin, ce qui est sans doute la direction à suivre. Est-ce la seule option? Ce sera sans doute une vision politique qui pourra l'affirmer ou non. En revanche, il n'y a aucune raison de mettre en relation ou en contradiction une voie ferrée historique qui ferait bien de ressusciter avec une autoroute qui, depuis trente ans, a toutes les peines à sortir de terre – ou plutôt, devrait-on dire, à dévorer de la terre!

Nous sommes en 2025, et il n'y a aucun élément en faveur de la réalisation d'une autoroute, si ce n'est un fantasme perdu au fond d'un tiroir de ministre de droite. Ce qui n'est pas de bon augure, vu la direction que semblent prendre nos voisins. On peut aussi se demander si les Chinois construiraient aujourd'hui une autoroute ou un train à grande vitesse pour réaliser leur ligne reliant la Chine à l'Indochine d'alors. Les Français devraient peut-être reprendre l'idée de leurs ancêtres et reconstruire une ligne ferroviaire.

Est-il nécessaire de rappeler la votation contre les projets de notre Conseil fédéral qui envisage l'autoroute comme une solution de mobilité? A Genève, il y a une autre contradiction chez certains politiques qui voudraient gérer la mobilité entrante, notamment sur le bord occidental du canton, mais sans vouloir freiner la voiture là d'où elle vient. Pour cela, il faut promouvoir le plus possible le chemin de fer avant d'envisager des péages d'entrée en ville pour les voitures à l'image des péages d'autoroute. On a déjà fait la preuve de l'intérêt indiscutable du train pour entrer à Genève et traverser le canton, ou encore faire le tour du lac.

Il est donc improbable que, même à droite, on ne vote pas ce refus de l'autoroute chablaisienne, qui est définitivement un moyen d'un autre temps. Il est peu convaincant de construire une autoroute qui ferait une concurrence directe au Léman Express, alors même que celui-ci a permis de réduire de 36% les passages de véhicules à la douane de Thônex-Vallard durant les heures de pointe. Pour favoriser le report modal, nous devons choisir entre la route et le rail, et la seule solution viable pour préserver nos ressources naturelles, notre biodiversité et notre santé, c'est le Tonkin! *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il restera une minute aux Vertes et aux Verts. Avant de donner la parole à M. Mireval, je vous informe, Monsieur Provini, que votre demande a été soumise au bureau et que le résultat du vote à la majorité est non. Il vous reste quand même encore quatre minutes pour intervenir et mener le débat que vous souhaitez avoir. De toute façon, vous pourrez poser toutes les questions que vous voulez, il vous reste encore plein de temps de parole. Voilà, je voulais juste vous communiquer la réponse du bureau. Monsieur François Mireval, vous avez la parole. Le Parti socialiste a cinq minutes pour s'exprimer.

M. François Mireval (S). Merci, Madame la présidente. Tout d'abord, rappelons que, si cette région située au sud du lac de Genève appartient aujourd'hui à la France, c'est malgré la volonté exprimée par une partie de sa population vers la fin du XIXe siècle. Ce soir, nous parlons donc bien du Grand Genève. Mais passons.

Cette belle région souffre cruellement de l'absence de transports publics efficaces, cela a été rappelé. On attend notamment la réhabilitation concrète de la ligne ferroviaire dite du Tonkin, dont l'origine vient d'être rappelée par mon préopinant, entre Genève et Saint-Maurice; elle est encore à l'abandon entre Evian et Saint-Gingolph, même si quelques projets mentionnés tout à l'heure pourraient aboutir dans quatre ou cinq ans à un début de travaux qui seront de toute façon de longue durée. Ce serait pourtant un intéressant et utile prolongement du réseau ferroviaire du lac de Genève Express, malencontreusement nommé Léman Express.

Dans ce contexte, l'autoroute proposée serait extrêmement chère et nuisible à la construction du vrai réseau de transports publics à l'échelle régionale dont nous avons besoin. Ce projet d'autoroute nous concerne donc aussi. Voilà pourquoi le Parti socialiste vous demande, Mesdames et Messieurs, d'accepter ce soir la résolution R-254. Je vous remercie.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Maxime Provini, vous avez quatre minutes pour le Parti libéral-radical.

M. Maxime Provini (PLR). D'abord, je regrette évidemment la position du bureau, mais je vous remercie d'avoir au moins soumis cette demande à son vote, Madame la présidente. Je n'ai pas grand-chose à dire concernant ce débat. De toute façon il est hors sol, hors les murs de la ville, et finalement il ne m'intéresse pas beaucoup.

En revanche, je tiens à profiter quand même de ce temps de parole pour dire ce qui suit car, régulièrement, quand j'interviens, je fais réagir l'exécutif. Je comprends que mes propos puissent susciter des réactions, mais il y a eu des gestes un peu maladroits. Madame la présidente, j'aimerais bien que vous rappeliez à M. Gomez que, quand je prends la parole, faire ce signe de la main qui visiblement voudrait dire que je suis complètement malade, ce n'est pas très sympathique de sa part. *(Signe de dénégation de M. Gomez.)* Monsieur Gomez, si vous voulez, on regarde l'enregistrement vidéo ensemble et vous verrez que vous avez fait ce signe-là quand j'ai pris la parole. Ce n'est pas tant que j'en sois vraiment triste, mais je pense qu'on peut garder le plus de courtoisie possible entre nous.

La présidente. Vous avez été entendu, Monsieur le conseiller municipal. Nous rappellerons à l'ensemble de ce plénum, d'ailleurs, de ne pas faire de gestes, quels qu'ils soient. On peut se gratter l'oreille… Je viens de voir que vous vous êtes gratté l'oreille, Madame Perler! Ça, c'est toléré. C'est limite, mais c'est toléré… Vous avez entendu, en tout cas! Je rappelle à l'ensemble du plénum que chacune et chacun doit s'exprimer sans le langage des mains ni d'autres langages corporels – à part la bouche, vous pouvez parler…

M. Maxime Provini. Excusez-moi, Madame la présidente, mais vous avez l'air de prendre ça avec un peu trop de légèreté, quand même.

La présidente. Non, vraiment, je le rappelle à l'ensemble du plénum.

M. Maxime Provini. Je ne vais pas revenir là-dessus. Je trouve que c'est très caricatural, comme vous avez résumé ça! Mais enfin, merci évidemment de faire le nécessaire.

Quant à l'issue de ce débat, franchement, on la connaît déjà. Je vous laisse le clôturer, Monsieur Gomez, vous nous expliquerez pourquoi vous êtes dans votre devoir de sauveur de l'humanité grâce à cette résolution que vous avez déposée… Quand l'avez-vous déposée? *(Remarque de M. Gomez.)* Pardon? En 2020. Vous nous expliquerez pourquoi elle était finalement si essentielle. Elle va sans doute encore s'ajouter au bilan de l'Alternative parmi les mesures concrètes et efficaces pour les habitants de notre ville… Pour vous, évidemment, il faut s'opposer à une autoroute d'un pays voisin, parce que c'est comme ça qu'on va changer et améliorer la qualité de vie de nos habitants, c'est comme ça qu'on va rénover les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM), c'est comme ça qu'on va augmenter l'offre culturelle en Ville de Genève, c'est comme ça qu'on va sau-

ver l'ensemble du monde et la population de l'univers… Enfin, je vous laisserai le mot de la fin, vous le direz bien mieux que moi!

Une voix. Bravo…

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Blague à part, votre demande est tout à fait légitime, donc je la répète sans arrière-pensée: s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, on s'adresse les uns aux autres sans chercher à communiquer autrement qu'avec la bouche. Je le dis vraiment pour tout le monde! Monsieur Amar Madani, vous avez trois minutes pour le Mouvement citoyen genevois.

M. Amar Madani (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je profite de ces trois minutes pour dire quelques mots sur la résolution R-254. De notre point de vue, ce texte est discutable sur le fond. Beaucoup de choses ont été dites. Je vais m'interroger sur la forme. Qu'on le veuille ou non, il s'agit d'un pays étranger qui est souverain et membre des Nations unies. De ce fait, je m'interroge sur la pertinence d'un objet qui s'apparente à une ingérence dans les affaires internes d'un pays étranger membre des Nations unies et souverain. C'est pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, que le Mouvement citoyen genevois refusera la résolution R-254.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il reste une minute et vingt secondes pour le Mouvement citoyen genevois. Monsieur Christian Steiner, allez-y, la parole est à vous!

M. Christian Steiner (MCG). Merci, Madame la présidente. Dans ce débat, on peut faire quelques parallèles. On voit le discours qui a mené au succès du référendum contre les autoroutes, où on nous a fait croire qu'on pourrait mettre l'ensemble des utilisateurs de l'autoroute sur la voie ferrée Genève-Lausanne ou d'autres voies. Là où ça devient carrément caricatural, c'est quand on nous dit qu'on pourrait remplacer l'autoroute qui mène à Genève en remettant en service la ligne du Tonkin où, comme cela a été relevé tout à l'heure, la circulation des trains se fera de manière alternée. Quant à l'autoroute, elle pourrait être combinée avec des parkings relais (P+R) – que la France ne construit pas, parce qu'elle n'en a pas les moyens ou pas la volonté.

Mais surtout, la résolution R-254 parle de 2020 comme de l'an 1 de l'urgence climatique… Je laisse cette expression à son auteur, mais je remarque que, en l'an 6, on s'occupe de tout et de rien – sauf de ce qui est important pour réduire la consommation énergétique. Là, c'est l'option zéro! Au lieu de mettre enfin en route, une législature plus tard, la rénovation de Cité-Jonction, par exemple, ou la pose de doubles vitrages dans les locaux du Service du Conseil municipal, non, on continue de réchauffer les oiseaux et de crier au loup!

Quant à la forme de la résolution R-254… Au Mouvement citoyen genevois, nous souhaitons que la souveraineté suisse soit respectée. Et la première chose à faire, dans ce sens, c'est de respecter la souveraineté française. Nous refuserons bien évidemment cette résolution!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le Mouvement citoyen genevois a épuisé son temps de parole. Monsieur Kevin Schmid, il vous reste une minute et vingt secondes pour le Parti libéral-radical.

M. Kevin Schmid (PLR). Je n'avais pas nécessairement prévu de prendre la parole sur cet objet, au départ, mais ensuite la température est un peu montée et il y a deux ou trois petites choses à rappeler. Je saisis donc cette minute, juste avant la prise de parole de l'auteur de la résolution Alfonso Gomez. Conseiller municipal à l'époque, il s'est un beau matin réveillé interventionniste avec l'objectif de s'adresser à la France, septième puissance mondiale, pays ami et membre des Nations unies – cela a été dit – pour lui signifier ce qui suit: «Vous comprenez, votre projet d'infrastructure, essentiel pour une région, un poumon économique, ne nous arrange peut-être pas tout à fait en Ville de Genève. En fait, en raison de notre Plan climat municipal, ça ne nous arrange pas vraiment.»

J'aimerais simplement rappeler au motionnaire de l'époque, Alfonso Gomez, que la France, septième puissance mondiale, a son indépendance et son autonomie: elle décide pour elle-même des infrastructures qu'elle juge pertinentes. Je rappelle encore que le territoire français n'est pas le territoire genevois, que la représentation nationale française n'est pas la représentation municipale genevoise et que, ne vous en déplaise, elle n'est pas composée uniquement – ou en très grande majorité – de personnes qui soient à même de rejoindre leur lieu de travail depuis leur lieu d'habitation en quelques minutes à vélo, électrique ou pas.

J'aimerais rappeler simplement que ce grand pays qu'est la France, septième puissance mondiale, doit pouvoir se déterminer pour lui-même, indépendamment des velléités interventionnistes d'un certain conseiller municipal de l'époque et conseiller administratif aujourd'hui. Il me semble que le respect minimal de la démocratie et de l'autodétermination d'un pays tel que nous l'avons décrit – pays

voisin, autonome, septième puissance mondiale, membre de l'Organisation des Nations unies (ONU) – ça compte! J'aimerais rappeler à M. Gomez, pour terminer par là, que malgré toute sa bonne volonté il y a ce que l'on peut faire, ce que l'on voudrait faire, ce que l'on ne peut pas faire et ce que l'on n'est pas en droit de faire en s'immisçant dans l'autonomie de la septième puissance mondiale. Merci…

Des voix. Bravo! *(Quelques applaudissements.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous avons terminé avec le tour de parole des conseillers municipaux. Je donne donc la parole à M. Gomez.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Voilà, Mesdames et Messieurs! Vous m'attendiez sur ce sujet… j'arrive! Je vois que certains ont de la peine à avancer des arguments en faveur des autoroutes, suite à la votation de novembre dernier. Ils sortent des arguments qui n'ont rien à voir avec cette résolution R-254! Je ne me suis pas levé un matin en me disant: «Eh bien, la septième puissance du monde, je vais l'attaquer à moi tout seul.» Pas du tout! Je vous rassure. D'abord, la première chose qui m'intéresse, moi – contrairement à certains ici – c'est la ville de Genève, c'est de savoir quel est l'impact d'une décision sur la ville de Genève. Et peu importe que cette décision provienne de la Ville, du Canton, de la Confédération, de la France voisine ou d'ailleurs. Moi, ce qui me préoccupe, c'est la qualité de vie ici! *(Commentaire.)*

On peut refaire tout le débat sur les méga-autoroutes… On l'a déjà mené longuement et on sait ce que la population a décidé: pour rappel, plus de 60% – presque 65% – des citoyens de la Ville de Genève ont voté non en novembre 2024. Ce n'est pas pour rien! Pourtant, les autoroutes prévues n'étaient pas en ville, mais à quelques kilomètres de distance, plus loin même que là où va aboutir l'autoroute dont nous débattons ce soir. *(Commentaires. Cloche.)* Pourtant, les habitantes et les habitants de notre commune se sont sentis concernés… Et moi, je me sens concerné par la santé des habitantes et des habitants de la ville de Genève.

Certains nous disent ce soir: «Vous n'avez aucun droit.» Je suis désolé, je vous l'ai déjà dit, mais je crois que vous ne l'avez pas compris: il existe une convention qui s'appelle la Convention d'Espoo, laquelle a été signée par la France – septième puissance du monde, pour ceux qui ne le savent pas… *(rires)* – et par la Suisse. Cette convention reconnaît clairement l'interdépendance dans les

relations transfrontalières en matière d'investissements. Elle nous autorise à nous opposer à cette autoroute, par exemple.

Cette convention dit bien – entre autres choses – que les études environnementales relatives aux projets doivent également présenter les impacts environnementaux sur l'Etat voisin. Cela signifie que l'Etat français, dans son étude d'impact, aurait dû consulter – comme pour les centrales nucléaires. C'est pour cela que la Constitution genevoise stipule que nous nous opposons au nucléaire. Comment le Canton ose-t-il s'opposer à des centrales nucléaires de la septième puissance du monde, par exemple? C'est pourtant ce qu'il fait, alors qu'il n'est pas à majorité de gauche.

La Convention d'Espoo prévoit que la patrie d'origine – l'Etat français, dans le cas présent – tienne compte, dans sa décision, des résultats de la mise à l'enquête dans l'Etat ou les Etats voisins, chose qui n'a pas été faite dans l'étude d'impact menée en 2014. C'est la raison pour laquelle, quand le Conseil d'Etat français a décidé de valider le projet en 2019, la Ville de Genève s'y est opposée – car elle en a le pouvoir. Alors quand vous dites, à droite: «Ah, mais c'est l'Etat voisin, on ne peut pas s'immiscer dans ses affaires…», c'est faux! Il y a des conventions – dont la Convention d'Espoo, entre autres – qui nous autorisent à intervenir.

Je regrette – et, dans ce sens, je partage peut-être l'avis de certains ici – que la Confédération et même le Canton n'aient pas été plus clairs sur cette thématique ni sur le pouvoir qu'ils avaient de dire à la France: «Vous devez au moins prendre notre avis, vous en ferez ensuite ce que vous voudrez.» Du reste, le Conseil d'Etat français a bien fait ce qu'il a voulu! Quant à nous, nous avons déposé un recours et nous continuerons à le faire.

Vous dites: «Cela ne nous regarde pas.» Je vais vous donner un exemple récent: la Ville d'Annemasse – on peut en penser ce qu'on veut – a décidé qu'un certain nombre de véhicules polluants ne passeraient plus en son centre-ville. Or que vont faire ces véhicules, puisque la Ville d'Annemasse elle-même propose des routes de contournement passant souvent par les communes genevoises de la rive gauche? Même si une telle mesure va dans notre sens – je veux dire que, comme beaucoup ici certainement, les véhicules polluants, je n'en veux pas – cet exemple prouve que, quand on prend une décision dans une ville située à la frontière, cela a une incidence sur les communes voisines. C'est tellement important, cela!

L'autoroute dont nous parlons ce soir aura un impact sur les communes de la rive gauche, qui ne sont pas gérées par des affreux gauchistes, des affreux anti-nucléaires, des affreux anti-voitures ou des affreux anti-septième puissance du monde… Or elles m'ont contacté via l'Association des communes genevoises (ACG) pour me dire: «Cette autoroute va nous créer beaucoup de problèmes,

parce qu'elle attirera des voitures.» Une action conjointe sera donc menée avec l'ensemble de ces communes.

Certains de vous, Mesdames et Messieurs, ont parlé du transfert d'impôts que nous versons effectivement à la France. Je suis d'accord avec vous, voyez-vous! Je conviens qu'on devrait quand même discuter des impôts que nous transférons, c'est logique! On ne peut pas les transférer que pour la voiture, on a changé d'époque! Il y a une volonté claire de la population sur ce point, et pas seulement en Suisse! Il n'y a qu'à voir les oppositions aux autoroutes – y compris aux autoroutes de contournement – en France voisine.

Du reste, le ministre des transports de l'avant-avant-dernier gouvernement Macron s'était arrêté à deux doigts de dire: «Finalement, cette autoroute du Chablais, on va l'écarter.» Mais les députés et les élus de droite Les Républicains (LR), qui sont très nombreux dans la septième puissance du monde toute proche de nous, ont fait pression sur le nouveau premier ministre LR et cette décision n'a pas été prise. *(Brouhaha. Cloche.)* De plus, cette autoroute était l'une des pièces visant à renforcer l'ensemble des autoroutes en Suisse, mais le peuple a décidé de ne pas faire de troisième voie. Il y a encore une troisième voie prévue sur l'autoroute de contournement, Mesdames et Messieurs, mais vous verrez que les communes genevoises seront vent debout contre ce projet. Or avec l'autoroute supplémentaire à laquelle s'oppose la résolution R-254, nous serons cernés! *(Remarques.)* Il a de la peine… et après il vient nous donner des leçons!…

La présidente. Il va quand même falloir conclure, Monsieur Gomez. Mais allez-y tranquillement, je m'assurerai qu'on ne vous interrompe pas.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Est-ce que cela concerne notre population? Mais bien sûr! Relisez le dernier rapport relatif à l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) sur la pollution en ville, Mesdames et Messieurs! Vous verrez justement que le gros problème, aujourd'hui, c'est les particules fines, qui sont émises principalement par les véhicules – en particulier sur les autoroutes. Ces particules fines ont un impact extrêmement important sur les maladies cardiovasculaires.

La présidente. Il va falloir conclure, Monsieur le conseiller administratif.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Tant la population suisse que la population genevoise du canton et celle de notre ville ont bien compris le dan-

ger que représentent ces autoroutes. La résolution R-254 a encore plus de sens aujourd'hui qu'en 2020, parce que l'opposition et la mobilisation des gens qui sont victimes de ces autoroutes – on le voit en France voisine – sont encore plus fortes maintenant. Je le répète une fois de plus, Mesdames et Messieurs, relisez cette étude OPair qui provient de la Confédération: elle nous signale bien que la pollution, semble-t-il, diminue à Genève…

La présidente. Il faut conclure, Monsieur le conseiller administratif!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je conclus là-dessus. Mais il y a un «mais» – et c'est un gros «mais»! Je veux parler des particules fines. Elles sont en forte augmentation, principalement à cause de la mobilité individuelle motorisée, évidemment. Donc Mesdames et Messieurs, si porteuses et porteurs d'avenir, il faut voter cette résolution R-254, parce que c'est ce que demandent les habitantes et les habitants de la ville de Genève. Ils l'ont démontré en votant à plus de 65% contre les méga-autoroutes! *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Très brièvement, Madame Perler, je vous en prie – vous avez la parole.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci beaucoup, Madame la présidente. Je ne veux pas intervenir dans ce débat de manière détaillée comme cela a été fait jusqu'à présent, mais j'aimerais simplement que vous transmettiez mes propos notamment à M. Steiner. Voyez-vous, Monsieur le conseiller municipal, on peut combattre des idées tout en débattant sereinement entre amis, comme le signalait M. Provini tout à l'heure et comme nous aimerions pouvoir le faire – mais sans dire des inepties ni des bêtises, si possible. Ce conseiller municipal a la mémoire courte, et ses collègues de même.

Mais si je me permets d'intervenir, c'est parce que j'ai entendu M. Steiner dire au Conseil administratif: «Plutôt que de combattre des autoroutes, vous feriez mieux de commencer la pose des doubles vitrages ou de rénover les immeubles de Cité-Jonction.» Eh bien, je vais lui rafraîchir la mémoire: pour les doubles vitrages, 149 800 000 francs ont été votés en mars 2023. Les travaux sont en route. C'est une proposition importante, la proposition PR-1512, que votre Conseil municipal a votée pour enfin se mettre en conformité avec la loi.

De plus, vous savez très bien qu'il y a une proposition d'étude de la rénovation complète de Cité-Jonction actuellement en commission. Il s'agit de la pro-

position PR-1627, sur laquelle M. Gomez, en charge de la GIM, et moi-même, en charge des travaux, avons déjà été auditionnés par la commission des travaux et des constructions. Voilà ce que je voulais dire, Mesdames et Messieurs. J'ajouterai que l'autoroute française n'est pas notre seul combat, puisque la Ville de Genève en mène un autre, avec le Canton, contre le nucléaire à propos de la centrale du Bugey. *(Quelques applaudissements.)*

La présidente. Le vote nominal étant demandé, il en sera fait ainsi.

Soumis au vote nominal, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 37 oui contre 30 non.

Ont voté oui (37):

M. Omar Azzabi (Ve), Mme Ana Maria Barciela Villar (Ve), Mme Anna Barseghian (Ve), Mme Joëlle Bertossa (S), Mme Olivia Bessat-Gardet (S), Mme Maryelle Budry (EàG), M. Sacha Camporini (EàG), Mme Laurence Corpataux (Ve), M. Marc Dalphin (Ve), M. Bernard Delacoste (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M. Timothée Fontolliet (S), M. Durão Francisco (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Théo Keel (S), Mme Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Jules Lorenzi (S), Mme Paule Mangeat (S), M. Antoine Maulini (Ve), Mme Charlotte Meierhofer (EàG), M. Vincent Milliard (Ve), M. François Mireval (S), Mme Dalya Mitri Davidshofer (S), Mme Amanda Ojalvo (S), Mme Hanumsha Qerkini (Ve), Mme Jacqueline Roiz (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), Mme Christel Saura (S), M. Florian Schweri (S), Mme Salma Selle (S), Mme Melete Solomon-Kuflom (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Elena Ursache (Ve), Mme Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG), M. Manuel Zwyssig (S).

Ont voté non (30):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (LC), M. Luc Barthassat (HP), Mme Fabienne Beaud (LC), Mme Nadine Béné (PLR), M. Aurélien Borgeaud (LC), M. Rémy Burri (PLR), Mme Anne Carron (LC), Mme Oana Cotoi (LC), M. Mark Giannelli (LC), M. Christo Ivanov (UDC), Mme Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), Mme Danièle Magnin (MCG), Mme Yasmine Menétrey (MCG), Mme Alia Meyer (PLR), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), Mme Patricia Richard (PLR), M. Mathieu Romanens (UDC), M. John Rossi (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Kevin Schmid (PLR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), Mme Ruzanna Tarverdyan (PLR), M. Luc Zimmermann (LC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (17):

Mme Fabienne Aubry-Conne (LC), Mme Léonore Baehler (HP), M. James Berclaz-Lewis (EàG), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (HP), M. Alpha Oumar Dramé (Ve), M. Jérôme Gasser (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (HP), Mme Cathy Jacquier (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Alain Miserez (LC), Mme Bineta Ndiaye (S), Mme Michèle Roullet (PLR), Mme Albane Schlechten (S), M. Yves Steiner (PLR), Mme Leyma Milena Wisard Prado (Ve).

Présidence:

Mme Livia Zbinden (EàG), présidente, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal déclare:

– sa ferme opposition au projet de construction d'autoroute transchablaisienne;
– son plein soutien aux démarches politiques et juridiques entamées par le Conseil administratif contre ce même projet;
– son soutien à la réhabilitation de la ligne du Tonkin, reliant Thonon-les-Bains à Martigny en passant par Evian-les-Bains et Saint-Gingolph.

6. Motion du 27 novembre 2024 de Mmes et MM. Manuel Zwyssig, Joëlle Bertossa, Christel Saura, Jean-Marie Mellana, Dalya Mitri Davidshofer, Amanda Ojalvo, Olivia Bessat-Gardet, Timothée Fontolliet, Florian Schweri, Théo Keel, François Mireval, Luis Vazquez, Paule Mangeat, Alpha Oumar Dramé, Hanumsha Qerkini, Ayari Félix Beltrametti, Brigitte Studer, Charlotte Meierhofer, James Berclaz-Lewis et Maryelle Budry: «Pour des transports publics efficaces sur le U lacustre» (M-1854)[1].

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le U lacustre présente le moyen terrestre le plus rapide de relier les Pâquis aux Eaux-Vives, deux quartiers de la ville de Genève très densément habités. A ce jour, aucune ligne de transports publics n'existe sur cet itinéraire, sacrifié à la priorité du transport individuel motorisé. Cette motion vise à encourager un changement de paradigme sur cet axe essentiel pour la mobilité à Genève.

Considérant:

– que l'itinéraire entre le 35, quai Wilson (en face des Bains des Pâquis) et le 60, quai Gustave-Ador (en face de la plage des Eaux-Vives) est parcouru en moins de cinq minutes en automobile et en près de trente minutes (dont quinze minutes à pied) avec les Transports publics genevois (TPG), qui doivent passer par Rive et la rue des Eaux-Vives (voir plans annexés);
– qu'aucune ligne de transports publics ne parcourt le U lacustre de manière continue sur les deux rives du lac;
– que la ligne saisonnière N° 29 – et donc non régulière – dite «des plages», annoncée pour l'été 2025, fera un détour par les arrêts de bus Rive et Métropole pour relier les Bains des Pâquis à la plage des Eaux-Vives;
– que seuls les transports collectifs terrestres sont réellement accessibles à toutes les personnes, y compris celles qui ne sont pas en mesure de conduire un véhicule ou d'utiliser les Mouettes;
– la nécessité et l'urgence d'encourager au transfert modal les personnes qui habitent ou visitent la ville en leur offrant des solutions de transport efficaces, afin de fluidifier les routes du centre-ville,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

---

[1] *Mémorial* 182e année: Annoncée, N° 28, p. 5038. Motion d'ordonnancement, N° 36, p. 6045.

– à solliciter les autorités cantonales et les TPG pour la mise en place rapide d'une ligne régulière reliant a minima les parkings relais (P+R) de Sécheron et de Genève-Plage en passant par la voie directe du U lacustre (avenue de France, quai Wilson, quai et pont du Mont-Blanc, quais Guisan et Ador);
– à prévoir des arrêts aux principaux sites touristiques (p.ex. plage des Eaux-Vives, Jet d'eau, Horloge fleurie, Bains des Pâquis).

Annexe: itinéraire en automobile (site TCS) ou en transports publics (site TPG)

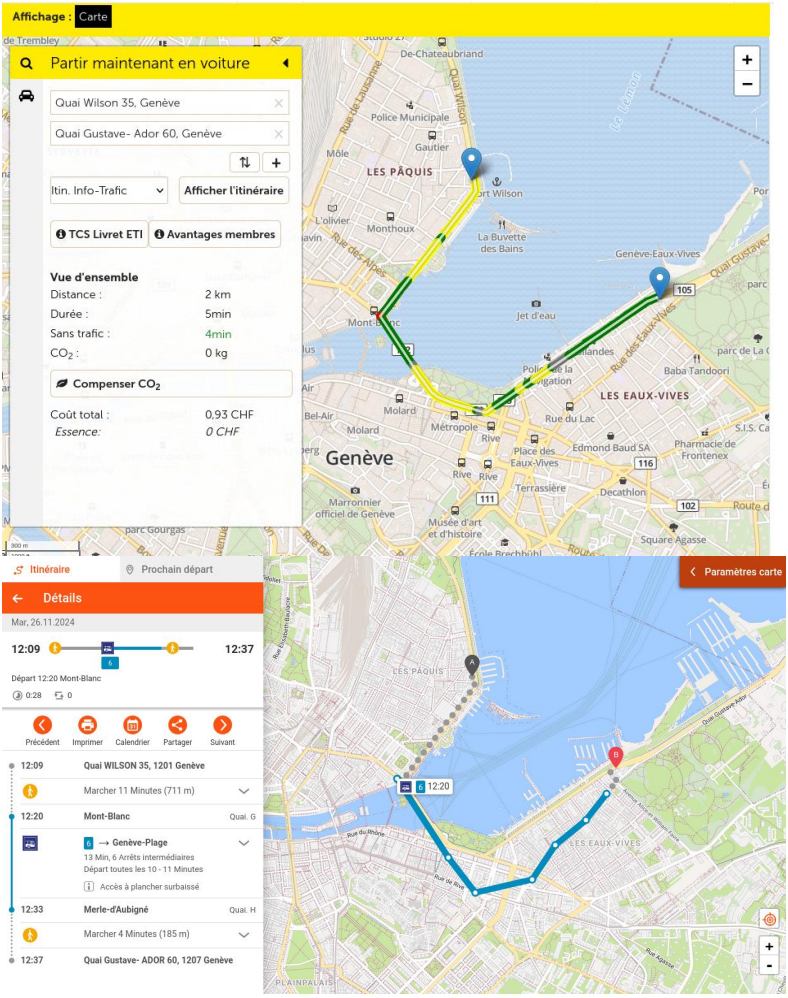

—***—

Préconsultation

La présidente. Cet objet est le dernier point urgent de la soirée. La préconsultation est ouverte; les motionnaires ont cinq minutes pour développer la motion M-1854.

M. Manuel Zwyssig (S). Chères et chers collègues, j'espère que ce sera un sujet peut-être un peu moins polémique pour finir la soirée. *(Brouhaha. Cloche.)* La motion M-1854 part d'un constat assez simple: c'est que notre fameux U lacustre, célèbre jusqu'à la septième puissance mondiale – tout le monde le connaît, notre U lacustre! – relie deux quartiers très denses et relativement mal desservis par les transports publics. A la page 2 de ma motion, vous trouverez un dessin que j'ai fait en guise d'illustration.

En voiture, on met à peu près cinq minutes pour parcourir le trajet entre Baby-Plage et les Bains des Pâquis. A vélo, on met moins de dix minutes, si on pédale vite. Mais avec les transports publics, c'est une autre affaire: on met au minimum trente minutes pour traverser entre les Bains des Pâquis et la nouvelle plage des Eaux-Vives. Cela pose question, raison pour laquelle nous avons souhaité y répondre en fournissant des options par le biais de la motion M-1854.

Aux Eaux-Vives, comme le savent ceux qui connaissent les lieux et ceux qui visualisent le plan des transports publics genevois, il y a deux axes majeurs qui sont la rue des Eaux-Vives et la route de Frontenex. Aux Pâquis, deux lignes desservent le quartier de manière quasi identique: la ligne 1 et la ligne 25. Pour relier une rive à l'autre, elles font tout un détour par la gare, puis la ligne 25 traverse le pont du Mont-Blanc et la ligne 1 passe par le pont de la Coulouvrenière… *(Brouhaha. Cloche.)*

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Zwyssig. Mesdames et Messieurs, il reste encore quarante-cinq minutes. Je vous demanderai de sortir, s'il vous plaît, si vous avez besoin de discuter, afin qu'on ait ici un espace serein pour le débat. On attend que tout se calme pour que vous repreniez la parole, Monsieur Zwyssig…

M. Manuel Zwyssig. Merci. C'est comme dans ces soirées où on arrive en disant: «Ah, c'était très compliqué avec les transports…» Je commence donc mon intervention en parlant de transports, parce que c'est effectivement un enjeu

pour ceux qui prennent les transports publics tous les jours afin de traverser entre la rive gauche et la rive droite. Hier – et même aujourd'hui – on a entendu des complaintes sur la difficulté de rejoindre la ville de Genève en voiture depuis Meyrin… Eh bien, passer d'une ville à l'autre est aussi un vrai problème pour celles et ceux qui n'utilisent pas la voiture, ni le vélo ou les Mouettes, mais les transports publics. *(Brouhaha. Cloche.)*

Sur le U lacustre, je l'ai dit, il n'y a rien: aucune ligne régulière de transports publics n'y circule. Il y a le petit train des touristes sur une des rives, mais ça ne va pas très vite… Il met trente minutes pour aller de la plage des Eaux-Vives à l'Horloge fleurie, ce n'est pas hyper efficace! Alors vous me direz: «Oui, mais il y a les Mouettes.» Chères et chers collègues, je ne sais pas si vous avez déjà essayé de prendre les Mouettes avec une poussette ou avec une personne à mobilité réduite, ou de les prendre tôt le matin ou tard le soir… Ce n'est pas possible! C'est très sympathique, les Mouettes, et c'est même efficace pour certaines personnes qui se trouvent au bon endroit à la bonne heure et qui sont suffisamment mobiles pour monter à bord d'une de ces jolies embarcations, mais ce n'est pas le moyen de transport efficace que nous souhaitons pour notre U lacustre.

Le seul vrai moyen de transport qui soit solidaire, inclusif et durable, ce sont les transports publics sur roues. Ma foi, pour l'instant, on n'a pas trouvé mieux pour être efficace, dans cette ville de Genève! On a eu quelques espoirs grâce à une réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite IE-123, à propos de la ligne 29 des Transports publics genevois (TPG) dite «ligne des plages», qui nous est promise pour l'été prochain. Mais on a été assez vite déçus, car c'est une ligne saisonnière avec des horaires limités et un parcours tout à fait décevant sur la rive gauche, étant donné qu'il passe par la rue des Eaux-Vives et la rue du Rhône… Tant de précieuses minutes perdues pour relier une rive à l'autre!

On me dira aussi: «Pourquoi demander maintenant le vote sur le siège? On devrait étudier cette motion en commission.» C'est probablement ce qu'on va entendre tout à l'heure. En fait, on n'a pas tellement de temps à perdre en commission avec cet objet, Mesdames et Messieurs, car en Ville de Genève nous n'avons que la possibilité d'insuffler l'idée, mais pas les clés de sa réalisation.

Comme vous le savez, jusqu'en 2028 le magistrat cantonal en charge des mobilités est au U lacustre ce que saint Pierre est au paradis: c'est lui qui a les clés! Sans lui, ce projet ne se fera pas. D'où l'inutilité complète du renvoi de la motion M-1854 en commission, puisqu'on sait que la Ville de Genève n'aura pas beaucoup de prise sur cet objet. Mais comme nous ne sommes pas dogmatiques, vous le savez bien, nous gardons un peu d'espoir… En effet, ce ne serait pas la première fois que le saint Pierre de la mobilité genevoise déverrouillerait une bonne idée de la majorité rose-rouge-verte d'un Conseil municipal qu'il a si bien connu et dont il suit visiblement les débats avec une certaine attention. Eh oui…

La présidente. Il va falloir conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Manuel Zwyssig. Je vais conclure. La gratuité des transports publics est bien une proposition de l'Alternative de gauche que le magistrat cantonal a habilement repêchée à la faveur des jeunes et des moins jeunes, lesquels se pressent aujourd'hui pour acquérir des abonnement TPG pris en charge par l'Etat. Voilà donc ce soir une nouvelle idée que la majorité rose-rouge-verte de ce Conseil municipal souhaite soumettre le plus rapidement possible à l'un de ses éminents anciens membres. Il l'a encore dit hier soir au téléjournal de Léman Bleu: il souhaite éviter que les pendulaires garent leur voiture au centre-ville. L'Alternative de la Ville de Genève lui propose donc – et même lui sert sur un plateau – une solution pour relier de manière très efficace deux P+R situés aux portes du centre-ville, à savoir ceux de Genève-Plage et de Sécheron, lui permettant ainsi de poursuivre la fluidification des routes pour toutes et tous.

Telle est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, avec nos partenaires de l'Alternative, nous souhaitons que vous envoyiez un signal très fort en faveur du développement des transports publics en votant ce soir l'entrée en matière puis la motion M-1854, afin qu'elle atterrisse le plus vite possible sur la table du magistrat cantonal. Merci beaucoup! *(Applaudissements.)*

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 47 oui contre 12 non.

La présidente. Je donne à présent la parole pendant cinq minutes à celles et ceux qui la demandent.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Voilà une motion bien intéressante! C'est à se demander, d'ailleurs, pourquoi elle est amenée en urgence ce soir pour un vote sur le siège, sans passer par une commission. J'ai l'impression qu'on est en train de vivre quelque chose d'extraordinaire, dans ce Conseil municipal: on demande maintenant l'urgence pour voter des objets – et même des résolutions! – directement sur le siège. Pour une résolution on pourrait encore comprendre, mais là, pour une motion… Par ailleurs, la commission des finances est en train d'étudier à peu près la même chose. On peut se demander, au fond, quelle est la méthodologie proposée.

Bien sûr, on veut passer un message au Canton via les TPG en leur demandant si ce qu'ils envisagent maintenant de faire – et ce n'est pas terminé – est adéquat par rapport aux besoins de la population. On a bien compris que l'objectif principal de la motion M-1854 était de mettre en place une ligne régulière de transports

publics entre les Pâquis et les Eaux-Vives. On peut se dire que c'est intéressant. Mais y a-t-il une véritable demande? En tout cas, on ne va pas étudier ça ici ce soir, mais plutôt passer la main au Conseil administratif… C'est comme acheter une maison directement: on fait tout directement, maintenant!

Mesdames et Messieurs, ici même au Conseil municipal, nous sommes passés à un nouveau modèle de travail. Je pense qu'on pourra bientôt adresser nos demandes directement aux conseillers administratifs de la prochaine législature! Alors, oserai-je demander à l'exécutif de créer des places de livraison pour tous les commerçants? Oui, j'ose le faire, puisqu'on peut maintenant lui demander les choses directement, sans passer par les commissions… Je pense qu'on va lui présenter ça en urgence lors de la prochaine session. Sans oublier l'installation de bancs publics tous les 200 m pour que les personnes âgées puissent s'asseoir! On compte sur vous, Madame Perler!

Ecoutez, Mesdames et Messieurs, vu que c'est là une nouvelle méthode 2025 au Conseil municipal, et vu la majorité nette de ce plénum, nous n'aurons pas le ridicule de refuser cet excellent projet dont nous ne savons pas grand-chose, en fait, ni s'il est utile ou pas. Nous passerons donc la main au Conseil administratif en le remerciant de convaincre les TPG de réaliser cette idée magistrale proposée par le Parti socialiste en cette période électorale, parce que c'est efficace, déjà démontré, et que nous sommes tous d'accord là-dessus avec joie.

On souhaite bonne chance au Conseil administratif pour qu'il reçoive des résultats rapidement! Nous pensons d'ailleurs que cela peut se faire très rapidement, lors du prochain contact avec une conseillère ou un conseiller d'Etat, pour obtenir une réponse elle aussi très rapide. Nous remercions d'avance le Conseil administratif de nous donner une réponse à ce sujet et nous voterons avec enthousiasme la motion M-1854. *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il restera deux minutes et trente secondes pour le Centre. Monsieur Sacha Camporini, vous avez cinq minutes pour Ensemble à gauche.

M. Sacha Camporini (EàG). Merci, Madame la présidente. En réalité, la motion M-1854 a une double importance. Je me permettrai cette confession, à cette heure tardive de la soirée: c'est une importance d'abord personnelle, puisque ça me permet à moi, jeune conseiller municipal suppléant, de faire ma première intervention devant cet aréopage de têtes concernées… et bien faites, on l'espère! *(Applaudissements et vivats.)* Je vous remercie, je vous remercie!

Mais surtout – car il ne vaudrait finalement pas la peine de prendre la parole uniquement pour dire ça – cette motion a une importance politique. Quelle que soit l'ironie qu'on peut percevoir ici ou là – plus là qu'ici… –, en réalité, c'est un besoin. Un besoin qu'on entend exprimer quand on se balade dans les rues, mais aussi quand on prend le bus. Un besoin d'exister avec ce moyen de transport public. Ce besoin se concrétise par cette urgence demandée sur la motion M-1854, car ni ce Conseil municipal ni l'organe collégial qu'est le Conseil administratif n'ont toutes les clés de décision. Il est donc nécessaire d'interpeller les autorités compétentes à propos de ce besoin que nous constatons.

Or ce besoin, il faut lui insuffler une vision politique. Et cette vision politique, nous la donnons ici ce soir: c'est celle de faire de la ville de Genève une ville du vivre-ensemble, celle qui permet aux personnes à mobilité réduite et aux parents avec des poussettes de parcourir le U lacustre en utilisant les transports en commun. Il faut le dire: les personnes à mobilité réduite et les parents – j'en suis un futur! – existent dans l'espace public, il n'y a donc pas de raison qu'ils n'existent pas dans ce débat. Je vous remercie d'emblée de vos remerciements, chères et chers collègues! *(Quelques applaudissements.)*

Puisqu'il faut insuffler une vision politique à ce projet, disons-le aussi: il faut lui insuffler cette vision nécessaire qui est celle du transport modal. On ne peut pas laisser la voiture – la bagnole! – être le seul choix possible de transport motorisé. Faisons donc de ce U lacustre une voie d'accès rapide et simplifiée pour les transports publics motorisés, un voie accessible à toutes et tous! Notre groupe vous demande ce soir, Mesdames et Messieurs, de voter la motion M-1854 afin d'avoir pour cette ville la vision qu'on aimerait réaliser demain. Je reprendrai ici un slogan de campagne: portons ce projet pour avoir une ville populaire, écologiste et solidaire! Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il reste deux minutes et trente secondes pour Ensemble à gauche. Monsieur Amar Madani, vous avez cinq minutes pour le Mouvement citoyen genevois.

M. Amar Madani (MCG). Merci, Madame la présidente. Une fois encore, ce parlement se trompe de débat. Premièrement, comme l'a bien annoncé le premier motionnaire, cette problématique relève du champ de compétences du Canton. Or, que demande la motion M-1854, Mesdames et Messieurs? Ce que le Conseil d'Etat est actuellement en train de faire, c'est-à-dire qu'il fasse son travail. Deuxièmement, si vraiment la réalisation de ce projet vous tient à cœur – ça se discute, bien sûr – vous avez des députés et il faut passer par eux. Ce sont eux qui peuvent déposer au Grand Conseil soit la même motion, soit une question écrite,

éventuellement même en demandant l'urgence. Pour ces deux raisons, le Mouvement citoyen genevois refusera la motion M-1854.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il restera quatre minutes et vingt secondes pour le Mouvement citoyen genevois. Madame Hanumsha Qerkini, vous avez la parole.

Mme Hanumsha Qerkini (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la motion M-1854 vise à établir une ligne de bus régulière reliant les Pâquis et les Eaux-Vives. Elle propose une solution qui répond aux besoins de mobilité de la population genevoise et à son intérêt marqué pour les activités autour de la rade, que ce soit la baignade ou la promenade. En offrant un trajet plus rapide et direct entre les deux rives densément peuplées, en complément aux Mouettes genevoises qui permettent la traversée lacustre, cette ligne de transports publics améliorerait l'efficacité des déplacements tout en réduisant la congestion du centre-ville. Cette motion faciliterait ainsi les déplacements des habitants et des touristes, tout en augmentant l'accessibilité aux principaux sites touristiques et aux services de la ville.

Les Verts resteront attentifs à l'intégration de cette éventuelle ligne dans le réseau actuel et à l'accessibilité des différents arrêts permettant de rejoindre le bord du lac et les sites touristiques. Nous nous réjouissons de l'arrivée de la ligne 29 des TPG dite «ligne des plages», qui sera mise en place pour une phase test du 29 mai au 29 septembre 2025. Nous sommes curieux de savoir comment elle sera utilisée et appréciée. Pour nous, son impact positif sur la fluidité du trafic et la qualité de vie des habitants mérite d'être examiné attentivement. *(Applaudissements.)*

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Puisque le Conseil municipal s'apprête à voter la motion M-1854 sur le siège, je vais vous livrer ma première impression, Mesdames et Messieurs. J'ai bien écouté les déclarations du premier signataire, M. Zwyssig, qui vous dit que le Conseil municipal n'a pas de temps à perdre dans un travail de commission. Pour ma part, je le regrette un peu, car ce sont toujours des moments où l'on peut faire de la pédagogie et mieux comprendre les problématiques concernées. On aurait pu, par exemple – je le dis comme ça, au hasard – auditionner les TPG pour qu'ils nous expliquent le pourquoi du comment de leur ligne 29 saisonnière et nous exposent leur point de vue sur l'applicabilité et le coût de la demande du Conseil municipal dans cette motion. Mais enfin, ce que j'observe ici, c'est qu'il y a dans ce plénum autant de

parents, de pédagogues ou d'ingénieurs en mobilité que de conseillers municipaux…

Moi, ça ne me pose pas de problème, je me ferai un plaisir de faire la messagère auprès de saint Pierre, puisqu'il a été évoqué en ces termes… Il me recevra de manière tout à fait cordiale, comme à son habitude, nous deviserons des invites de cette motion et le Conseil administratif vous fera ensuite un retour sur son applicabilité, Mesdames et Messieurs. Mais comme le soulignait M. Madani à l'instant, passer par vos groupes au Grand Conseil aurait peut-être été une voie encore plus directe. Néanmoins, je viens de vous le dire, c'est avec plaisir que je soumettrai votre demande à saint Pierre! *(Rires.)*

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 46 oui contre 17 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à solliciter les autorités cantonales et les TPG pour la mise en place rapide d'une ligne régulière reliant a minima les parkings relais (P+R) de Sécheron et de Genève-Plage en passant par la voie directe du U lacustre (avenue de France, quai Wilson, quai et pont du Mont-Blanc, quais Guisan et Ador);
– à prévoir des arrêts aux principaux sites touristiques (p.ex. plage des Eaux-Vives, Jet d'eau, Horloge fleurie, Bains des Pâquis).

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

La présidente. Nous en avons terminé avec les points urgents. Nous prendrons encore un objet relevant de l'article 95ter du règlement du Conseil municipal. Je pense que nous finirons la séance avec ça, même si c'est un peu avant l'heure. J'avais prévenu hier soir ceux qui étaient encore attentifs que nous aborderions aujourd'hui cette catégorie d'objets.

7. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 5 décembre 2018 de Mmes et M. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer, Albane Schlechten et Brigitte Studer: «Pour des toilettes unisexes en Ville de Genève» (M-1397 A/B)[1].

6 juin 2023

Rapport de majorité de M. Alain Miserez.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 7 octobre 2020. La commission l'a étudiée, lors des séances des 23 juin, 22 décembre 2022 et 26 janvier 2023, sous la présidence de M. Maxime Provini. Les notes de séances ont été prises par Mme Coralie Seydoux, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la séparation homme/femme des toilettes est un artefact d'une époque où les espaces féminins et masculins étaient strictement divisés (maison-travail);
– que celle-ci n'a pas de justification en matière d'intimité dès lors que les toilettes comprennent des cabines individuelles;
– que dans l'espace privé (appartements) les toilettes sont déjà de fait mixtes;
– que les hommes peuvent utiliser des toilettes assis sans problème;
– que pour les personnes handicapées, les toilettes adaptées sont généralement mixtes;
– que les espaces pour langer sont souvent prévus dans les toilettes femmes mais oubliés dans les toilettes hommes, alors que les pères sont également concernés;
– que les personnes non binaires, trans* et intersexes peuvent difficilement être divisées strictement entre hommes et femmes, et doivent actuellement gérer la situation au cas par cas,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de prévoir des toilettes unisexes/non genrées à destination des conseillers municipaux et des conseillères municipales;

[1] *Mémorial* 178e année: Développée, N° 17, p. 2667.

– que les toilettes publiques nouvellement construites soient systématiquement unisexes/non genrées;
– que pour les toilettes préexistantes, elles soient dé-genrées (rendues unisexes) à l'aide d'une signalétique.

Séance du 23 juin 2022

Audition de Mme Annick Ecuyer, motionnaire

Mme Ecuyer commence par dire que cette séparation des toilettes hommes-femmes n'a pas toujours existé. Nous pouvons penser que c'est pour une question d'égalité, ce qui n'est pas nécessairement le cas même si l'intention était faite dans ce cadre-là. La question de sécurité n'est pas viable non plus car il n'y a pas de police des toilettes ou de contrôle. En matière de toilettes publiques, il faut savoir que pendant longtemps tout le monde allait dans les mêmes sans réelle séparation, ce qui est encore le cas dans les appartements et lieux privés. Dans l'espace public cependant, rien n'était prévu pour les femmes car on partait du principe qu'une femme ne pouvait pas sortir seule et qu'il n'y avait pas de raison qu'elle doive se rendre aux toilettes.

C'est encore le cas dans des établissements modernes comme l'HEPIA où elle a fait ses études, étant donné que les toilettes hommes disposent de plusieurs cabines et d'urinoirs, alors que celles des femmes ne disposent que d'une seule cabine. Ce paradoxe se voit aussi chez les toilettes pour handicapés qui ne sont pas genrées et sont toujours placées à côté des toilettes homme et femme, signifiant que la personne handicapée perd son sexe en allant aux toilettes. Étant donné que les hommes ont plus de cabines que les femmes, et que ces dernières passent en moyenne plus de temps aux toilettes que les hommes, il est aisé d'observer pendant certains évènements qu'il y a toujours une file d'attente du côté des toilettes femmes mais jamais du côté des hommes, poussant les femmes à se rendre dans les toilettes masculines.

D'autre part, le fait de mettre par exemple des tables à langer à disposition du côté des femmes n'est pas non plus égalitaire car les hommes se retrouvent aussi avec des nouveau-nés. L'avantage de dégenrer les toilettes consisterait à mettre en place ces pratiques et aussi à gagner de l'espace. Ensuite, il est toujours compliqué pour une personne transgenre de savoir où aller étant donné qu'il peut y avoir des changements physiques dus aux hormones. Il est aussi compliqué pour des femmes considérées comme «trop masculines» de trouver leur place et donne un exemple d'une amie non transgenre qui s'est retrouvée pratiquement violentée dans les toilettes des dames durant la pride car elle paraissait trop masculine aux yeux des autres.

La loi suisse exige effectivement qu'il y ait des toilettes hommes et femmes séparées pour les employeurs, raison pour laquelle elle s'est focalisée sur l'aspect citoyen et évènements où la Ville peut se permettre d'agir. Il est possible de commencer en changeant simplement la signalétique, ce qui n'implique pas des gros coûts.

Une commissaire demande ce qu'il en est des urinoirs.

Mme Ecuyer répond que ce n'est pas forcément facile pour tous les hommes d'utiliser des urinoirs et ceux-ci peuvent aussi être utilisés par des femmes notamment avec des dispositifs appelés les «pisse-debout».

Une commissaire verte est d'avis que les toilettes femmes sont généralement aussi plus propres et que les toilettes non genrées créeraient des soucis d'hygiène.

Mme Ecuyer répond qu'effectivement cela pourrait poser problème mais ce n'est pas nécessairement le cas car elle a déjà vu des toilettes femmes absolument innommables. C'est essentiellement une question d'éducation.

Une commissaire est complètement pour les toilettes unisexes mais a déjà entendu que certaines avaient peur de se faire embêter devant le lavabo par des hommes, il serait donc à envisager de placer ces lavabos à l'extérieur pour éviter ce type de problème.

Mme Ecuyer répond que les femmes se rendent déjà généralement en groupe car les risques existent indépendamment du lieu. Les hommes aussi peuvent avoir besoin de se regarder dans le miroir, chose qui est souvent oubliée lors de la mise en place des toilettes pour hommes.

La commissaire parlait surtout de harcèlement.

Mme Ecuyer répond que les hommes aussi sont victimes de harcèlement, ce n'est pas que dans un sens et c'est indépendant du lieu car ce n'est pas en supprimant les lavabos en intérieur que le harcèlement sera supprimé.

Un commissaire remercie Mme Ecuyer pour cet objet et demande si son souhait serait de rajouter un espace mixte à côté des toilettes pour femmes et hommes, ou si ce serait de remplacer ces deux espaces par des toilettes non genrées uniquement.

Mme Ecuyer répond qu'elle penserait plus à des espaces mixtes uniquement pour ne pas créer de forts déséquilibres homme-femme.

Un commissaire demande si ce serait accessible au public dans les bâtiments municipaux. Mme Ecuyer répond par l'affirmative.

Un commissaire a fait récemment une présentation au collège Calvin sur les toilettes non genrées, et la crainte de certains était de ne pas avoir d'espace d'inti-

mité et de sécurité au sein de leur établissement, ce qui est très important pour un adolescent en phase de changement.

Mme Ecuyer connaît très bien les problèmes de harcèlement et de regard des autres sur soi car il y a de réels problèmes de mobbing et de harcèlement à l'école qui existent depuis toujours, ce n'est donc pas une nouveauté ou quelque chose qui va disparaître. C'est au rectorat d'agir pour que les adolescents se sentent en sécurité en agissant contre le harcèlement.

Un commissaire demande s'il y a déjà des statistiques comparatives de propreté dans les villes qui appliquent déjà cette politique.

Mme Ecuyer n'en a pas connaissance mais rappelle que ce sont souvent des femmes qui vont faire le nettoyage des toilettes. Sachant que ces dernières doivent être nettoyées très régulièrement, le fait d'adopter les toilettes non genrées limiterait aussi le nombre d'espaces à nettoyer.

Un commissaire demande si les dames continueront de fréquenter aussi régulièrement les toilettes publiques dans le cas de création de toilettes unisexes.

Mme Ecuyer répond que beaucoup de femmes vont déjà dans les toilettes pour hommes en l'absence de toilettes pour femmes.

Un commissaire demande si les toilettes non genrées signifient que les urinoirs seront supprimés.

Mme Ecuyer répond qu'il y a une possibilité de supprimer les urinoirs pour créer plus de cabines, mais aussi de garder les urinoirs et de les déplacer loin des cabines vers le fond.

Un commissaire demande pourquoi avoir choisi de dégenrer les toilettes au lieu de simplement rajouter une cabine non genrée à côté de celles hommes/femmes.

Mme Ecuyer répond que c'est une question de coûts si les toilettes existantes doivent être modifiées.

Vote pour l'audition du Service logistique et manifestations

L'audition a été acceptée à l'unanimité avec 1 abstention (UDC).

Discussion

Un commissaire informe que son groupe est prêt à voter ce soir.

Une commissaire aimerait avoir un avis sur le coût d'un passage à des toilettes non genrées mais aussi le coût d'une optimisation de l'espace. Elle propose donc l'audition d'un responsable des sanitaires.

Une commissaire répond qu'il serait possible d'échanger les stickers gratuitement car ça n'a aucun coût.

Un commissaire revient sur la 2e invite et voudrait ajouter «tout en s'assurant qu'elles conservent des urinoirs».

Une commissaire a besoin de se renseigner au niveau légal.

Séance du 22 décembre 2022

Le président revient sur l'explication reçue par e-mail qui indiquait que la Ville fait du cas par cas pour toutes les toilettes unisexes. Il était expliqué qu'en dessous de 10 personnes il est possible de faire des toilettes unisexes, mais au-dessus ce n'est pas possible. Il rappelle que l'audition de Mme Perler a été annulée.

Un commissaire se rappelle qu'ils avaient accepté l'audition du Service logistique.

Le président explique que le Service logistique a renvoyé ce point au DACM de Mme Perler et c'est le DACM qui a envoyé la réponse précitée par e-mail. Il indique qu'il n'y a plus d'audition prévue pour cet objet.

Une commissaire demande si les mesures s'appliquent également lors d'installations de toilettes temporaires pour les manifestations.

Un commissaire répond que la LCI ne s'applique qu'au bâti, donc si quelque chose de provisoire est installé, il n'y a pas besoin de demander d'autorisation de construire.

Un commissaire indique qu'il lui semble avoir déjà vu des toilettes mixtes lors de manifestations.

Le président précise à la commissaire que sa demande peut faire l'objet d'une question écrite.

Un commissaire se demande comment le nombre de 10 personnes est estimé.

Le président lui répond qu'ils calculent certainement cela en fonction du nombre de collaborateurs dans les services.

Un commissaire revient sur les invites de la motion et les toilettes publiques nouvellement construites. Il se demande si la réponse adressée par e-mail s'applique à cette question car des toilettes publiques s'adressent à beaucoup de personnes.

Le président prend l'exemple de la plaine de Plainpalais et la plage des Eaux-Vives où les toilettes sont unisexes. Il relève alors que c'est du cas par cas.

Un commissaire demande s'il est possible aux commissaires de consulter leurs groupes respectifs et donc de suspendre le vote.

Le président remarque qu'une majorité souhaite attendre pour consulter son groupe et il remettra ce point à l'ordre du jour.

Séance du 26 janvier 2023

Prises de position

Le président rappelle la réponse reçue il y a quelques semaines, indiquant qu'en dessous de 10 personnes les toilettes pouvaient être unisexes et qu'au-dessus cela n'était pas possible.

Un commissaire du Centre pense qu'au vu des réponses reçues lors des auditions des services de la Ville, la question des toilettes unisexes n'est qu'une décision pratique. Il n'est pas sûr que cette motion soit utile et il pense qu'il faut continuer à faire confiance aux services de la Ville, qui appliquent la possibilité des toilettes unisexes lorsque cela est possible d'un point de vue pratique. Le Centre donnera une suite négative à cette motion.

Le commissaire d'Ensemble à gauche pense que cette motion amène une certaine sensibilité. Il relève que la société évolue et il pense qu'il faut prendre en considération ces changements. Il rappelle que la motion vise à sensibiliser les autorités municipales et il pense qu'il y a assez de connaissances pour voter cet objet ce soir.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois informe qu'à la vue des auditions menées, ils ont été convaincus que la Ville fait son travail et s'adapte à l'évolution. Il s'interroge sur la plus-value de la motion et le Mouvement citoyens genevois votera contre la motion.

Une commissaire Verte remarque que la population est vieillissante et a un besoin plus régulier d'aller aux toilettes. Elle souligne qu'il y a peu de toilettes publiques à disposition et certaines sont fermées, notamment celles des Augustins et de Coutance. Elle se demande si cela vaut la peine d'ajouter un amendement. Elle indique néanmoins que les Vert-e-s voteront en faveur de la motion.

Une commissaire socialiste propose de supprimer la première invite demandant des toilettes non genrées pour les conseillers-ères municipaux et propose de remplacer cela par une nouvelle invite se présentant comme suit: «Que les toilettes unisexes et non genrées publiques soient disponibles en tout temps, dans tous les quartiers de la Ville en quantité suffisante en fonction de la densité dudit quartier, et conçues en nombre suffisant dans les nouveaux projets et réaménagements». Le parti soutient la motion car ils n'ont reçu que la motionnaire pour

parler de ce sujet et la simple réponse par e-mail n'est pas suffisante. Le Parti socialiste estime qu'il est nécessaire de s'adapter à l'évolution des besoins et actuellement avoir des toilettes genrées n'est pas le plus adéquat, encore moins dans l'espace public. Le but est de ne pas avoir une situation discriminante pour l'accès de base, qui est celui de l'accès aux toilettes. Le Parti socialiste estime que le besoin est là et il est plus que nécessaire que le Conseil administratif s'empare de cette question.

Une commissaire Verte propose d'ajouter la nouvelle invite suivante: «Profiter de cette remise à jour du parc de toilettes publiques pour rouvrir celles qui sont actuellement fermées, notamment celle de la place des Augustins et celle de Coutance.»

Le président informe que les toilettes des Augustins sont ouvertes, en tout cas en été.

Une commissaire socialiste ajoute que la motion est tout à fait utile, non seulement pour la portée d'évolution sociétale, mais aussi d'un point de vue pratique d'optimisation de locaux. Pour avoir des toilettes efficientes, il vaut mieux qu'elles soient unisexes pour prendre en compte tous les besoins des usager-ère-s.

Le commissaire d'Ensemble à gauche revient sur l'amendement d'une commissaire verte et a l'impression que l'on sort du cadre de la motion.

Un commissaire centriste admet que c'est une évolution de la société mais il s'agit de se demander s'il faut faire de cela une priorité ou non.

Une commissaire Verte répond que ce n'est pas qu'une question d'évolution sociétale mais aussi une question de coûts. Mettre des panneaux unisexes permet de multiplier les toilettes sans devoir en construire.

Un commissaire Vert admet que ce n'est pas une question urgente mais remarque que le sujet fait l'objet d'une avancée sociétale.

Le président admet que tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faille plus de toilettes, qu'elles soient genrées ou non. Il remarque néanmoins que des toilettes sont déjà disponibles et qu'une simple interpellation pour demander que les toilettes de Coutance soient rouvertes est possible. Il reconnaît qu'il y a des changements sociétaux, mais tout cela est déjà pris en compte dans la politique actuelle du Conseil administratif.

Une commissaire socialiste rappelle qu'elle a demandé aux services de l'aménagement de Mme Perler, lors de leur audition sur le PLQ des Acacias, combien de toilettes seraient à disposition dans le quartier proche de l'Université et si c'était une question à laquelle ils réfléchissaient systématiquement. On lui a répondu que seule une paire de toilettes serait mise en place. Elle estime que cela n'est pas

suffisant et fait le parallèle avec le quartier des Pâquis, où des toilettes sont demandées depuis des décennies et où seules des toilettes de chantier ont été mises en place. Elle pense que les amendements ont toute leur valeur et ne dénaturent pas l'objet de Mme Ecuyer.

Le président pense qu'il faut aller au-delà de la motion et faire un projet de délibération pour permettre au Conseil municipal de décider.

Votes

Amendement des Vert-e-s

L'amendement est refusé par 7 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 LC) contre 7 oui (3 Ve, 4 S) et 1 abstention (EàG).

Amendement du Parti socialiste

L'amendement est refusé par 7 non (3 PLR, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC) contre 7 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve) et 1 abstention (Ve).

Motion M-1397

La motion est refusée par 7 non (3 PLR, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC) contre 7 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve) et 1 abstention (Ve).

Une commissaire socialiste annonce un rapport de minorité oral.

—***—

La présidente. Le rapport M-1397 A/B fait donc partie des points de l'ordre du jour relevant de l'article 95ter du règlement du Conseil municipal, dont je rappelle la teneur: «Une fois par année de législature, les propositions déposées depuis plus de cinq ans sont soumises au débat.» Le président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de l'étude de cet objet, M. Provini, ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, et le rapporteur de majorité, M. Miserez, étant absent, je donne la parole à la rapporteuse de minorité, Mme Olivia Bessat-Gardet.

Mme Olivia Bessat-Gardet, rapporteuse de minorité (S). Je prends la parole, Madame la présidente, je la prends! Chères et chers collègues, je vous souhaite à toutes et tous une très joyeuse année 2025! Tous mes vœux à vous et à vos familles ou autres! Dans ce rapport oral de minorité, je m'attellerai à vous démontrer que les toilettes unisexes non seulement répondent aux enjeux d'inclusion et d'égalité des genres, mais améliorent aussi l'efficacité et l'équité de l'usage des installations sanitaires publiques.

Au niveau de l'égalité et de l'inclusion sociale, la séparation des toilettes en fonction du genre crée une barrière pour de nombreuses personnes, notamment les personnes non binaires, transgenres et intersexes qui se retrouvent face à des choix inconfortables, humiliants et discriminants. Je tiens à faire ici un petit aparté pour dire que, même si ça peut très bien ne pas être votre cas, cela peut concerner d'autres personnes. Il faut donc avoir un peu d'empathie et s'imaginer la situation dans laquelle ces personnes se trouvent.

En proposant des toilettes unisexes, la motion M-1397 permet à toutes et tous d'avoir un accès égal aux installations sanitaires, tout en respectant le droit de chaque individu de choisir un espace dans lequel il se sente en sécurité. Ce modèle contribue à éliminer les discriminations liées à la catégorisation stricte entre hommes et femmes et à construire une société plus inclusive où chacun et chacune puisse exprimer son identité sans crainte de jugement. Enfin, ce projet défend les droits humains fondamentaux en garantissant la dignité et l'égalité d'accès aux infrastructures publiques pour toutes les personnes, indépendamment de leur genre. C'était mon premier point.

Deuxième point: ça reflète aussi des pratiques modernes qui doivent être adaptées aux usages actuels. Les toilettes genrées sont issues d'une époque où les rôles des hommes et des femmes étaient strictement séparés, mais cette division ne correspond plus aux réalités modernes où les espaces sont davantage partagés. Les toilettes unisexes, déjà courantes dans les environnements domestiques – mais pas seulement, puisque nous en avons ici aussi, par exemple – simplifient la gestion des infrastructures publiques.

Attention, parce que là, je vais parler d'économie: les toilettes unisexes permettent de réduire les coûts d'entretien et s'adaptent mieux aux fluctuations d'occupation, dans le sens qu'elles s'adaptent mieux aux besoins des uns, des unes, des autres. De plus, elles répondent aux besoins des familles et des parents, notamment des pères qui ont souvent un accès limité aux espaces pour langer, actuellement majoritairement présents dans les toilettes pour femmes, ce qui crée une inégalité. Enfin, il y a aussi une question de rationalité architecturale et de conformité légale. Ce sont des grands mots pour des toilettes, finalement… Mais les toilettes, ce n'est pas si trivial que ça, au contraire! Sans toilettes, on ferait quoi? *(Rires.)*

La présidente. On serait bien embêtés…

Mme Olivia Bessat-Gardet. Cette question était purement rhétorique, elle ne nécessitait aucune réponse… *(Rires.)* La rationalisation de l'espace grâce aux toilettes unisexes permet de maximiser l'utilisation des infrastructures publiques en éliminant les installations redondantes, tout en offrant des cabines individuelles qui préservent l'intimité de toutes les personnes qui les utilisent. Ça permet aussi de renforcer l'accessibilité universelle avec des toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite, ce qui prouve d'ailleurs que l'intimité et la sécurité peuvent être assurées sans distinction de genre! Cela favorise ainsi une inclusion totale.

Réparons donc un déséquilibre d'usage entre les genres, faisons des économies et disons un grand oui aux toilettes unisexes. Merci! *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci pour ce rapport de minorité, Madame la conseillère municipale.

M. Luc Zimmermann (LC). Je crois que ma préopinante n'en était plus à son rôle de rapporteuse, mais déjà à la prise de position de son groupe, donc je vais la suivre.

La présidente. Ce n'était qu'un rapport…

M. Luc Zimmermann. Oui, mais on aurait cru que c'était une prise de position… Cela étant, j'interviens juste pour rappeler les faits, parce que la motion M-1397 a été assez rapidement traitée puis refusée lors du vote de commission. Sauf erreur, on avait demandé une audition du Service logistique et manifestations (LOM), lequel n'est finalement pas venu. Il nous a renvoyés au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité qui, lui, nous a écrit un mail nous expliquant simplement qu'il est possible de faire des toilettes unisexes pour moins de dix personnes, mais pas au-dessus de ce seuil. Il a également été rappelé que la Ville, en l'occurrence, fait déjà actuellement tout ce qui est possible pour créer – quand c'est réalisable – des toilettes unisexes.

D'abord, je ne comprends pas le sens de cette motion car – sans jeu de mots – elle enfonce des portes ouvertes! Mais il faut avoir le débat sur le fond. J'ai bien entendu tous les idéaux évoqués par Mme Bessat-Gardet, mais je crois que là n'est pas la question aujourd'hui, qu'on soit de gauche ou de droite. Il y a des

gens gênés, tant chez les hommes que chez les femmes, à l'idée de partager des toilettes avec des personnes de l'autre sexe.

Il me semble que quelqu'un a fait basculer le vote en commission où, d'habitude, huit personnes votent pour la gauche. Cette personne vote à gauche, mais je pense qu'elle a refusé la motion M-1397 parce qu'elle est peut-être gênée ou qu'elle pense aux gens qui seraient gênés de partager des toilettes unisexes.

En l'occurrence, cette motion n'a pas de sens, la Ville faisant déjà tout l'effort possible en la matière. Nous vous invitons donc à voter non, Mesdames et Messieurs, même si je pense qu'il était quand même important d'avoir le débat de fond.

Mme Cathy Jacquier (UDC). J'ai entendu les arguments de Mme Bessat-Gardet et je ne suis pas tout à fait d'accord. Je parle au nom des femmes. Les femmes ne se sentent pas forcément en sécurité dans ce genre de toilettes! En plus, certaines femmes peuvent être très gênées – et les hommes aussi, d'ailleurs. On n'est pas formés de la même manière, on peut avoir de la pudeur. Je mentionne la problématique sécuritaire surtout pour les femmes jeunes, qui n'ont pas envie de se retrouver coincées dans des toilettes unisexes avec des hommes – et cela, je le répète, pour des raisons de sécurité. Il faut aussi mentionner l'hygiène. Il est un peu facile de dire que tout le monde est pareil… Nous ne sommes pas pareils physiquement.

C'est quand même dingue qu'on mette tout le monde dans les mêmes toilettes! X, hommes, femmes, jeunes, vieux… Mais imaginez des jeunes femmes de 17 ou 18 ans dans ces toilettes unisexes avec un groupe d'hommes qui entrent, Mesdames et Messieurs! Imaginons le danger et l'insécurité qu'elles peuvent ressentir! Je répète ce qui a déjà été dit: pourquoi enfoncer des portes ouvertes face à l'insécurité déjà grandissante à Genève, en votant des bêtises comme des toilettes non genrées? L'Union démocratique du centre refusera évidemment ce genre de stupidité.

Mme Olivia Bessat-Gardet (S). Chères et chers collègues, je prends peu la parole, ces derniers temps, mais alors là, je me délecte, si vous me le permettez! En plus, on parle de toilettes, j'aime beaucoup ce sujet! *(Rires.)* Je trouve ça formidable… La prochaine fois que j'interviendrai, ce sera vraisemblablement sur les aubettes… *(Rires.)* Alors, *beware*!

Bref, pour revenir à mon rapport de minorité qui serait une prise de position, selon M. Zimmermann – c'est de bonne guerre… Vous lui transmettrez, Madame

la présidente. Le rapport de minorité existe, parce qu'un avis divergent existe. Je l'ai exprimé et je me suis permis d'inviter les membres de cette assemblée à voter en leur âme et conscience. C'est bien ce que j'ai envie de répéter encore une fois: faites comme bon vous semble, Mesdames et Messieurs! Je comprends que, par pudeur, parler de mictions et de déjections ne vous attire pas trop – moi non plus, franchement. Il n'y a donc pas de souci avec ça.

Reprenons juste quelques points. Il ne serait pas possible de faire des toilettes unisexes pour plus de dix personnes: je ne vais pas m'amuser à compter les utilisateurs un par un, le dire comme ça est stupide, mais ça montre le côté absurde de cette limitation. Nous sommes quatre-vingts au Conseil municipal et nous avons trois toilettes unisexes… Alors, je ne sais pas comment vous faites, vous! Moi, personnellement, ça va… J'arrive à gérer ma vie au Conseil municipal sans trop de problèmes – au niveau des toilettes, j'entends… *(Eclats de rire.)*

Quant au débat de fond qu'il était bien d'avoir, en l'occurrence, on ne l'a pas eu du tout! C'est quoi, le débat de fond? Le fond de quoi? De la cuvette? On ne sait pas! De quoi parle-t-on? Quel est le problème? C'est les toilettes? Le fait qu'elles soient unisexes? Ou le fait qu'il y ait des problématiques qui ne rentrent pas dans la binarité? Si c'est ça, le débat de fond, je conçois qu'en le commençant ce soir à 22 h 40 on ne s'en sortira jamais, on est d'accord! On peut juste être d'accord de ne pas être d'accord…

Néanmoins, les toilettes unisexes – c'est un fait, ce n'est pas une question de conviction – sont beaucoup plus égalitaires. C'est mathématique, finalement. Moi, je n'y peux rien! L'Union démocratique du centre a prétendu exprimer une parole de femme… Permettez-moi d'exprimer ma parole en tant que femme également. Mon point de vue, c'est que des toilettes, fondamentalement, ça reste des toilettes et qu'il est plus ou moins agréable d'y aller. Quand ce sont des toilettes partagées – surtout si beaucoup de monde partage ces toilettes – c'est plus ou moins propre.

D'ailleurs, je tiens à saluer les personnes qui entretiennent les toilettes, car c'est un job qu'on préfère avoir la chance d'éviter, on ne peut donc que s'incliner pour saluer leur effort. Ce n'est pas un travail très agréable. Il n'y a pas que des gens respectueux qui passent aux toilettes! Moi, en tout cas, je salue ces femmes et ces hommes qui viennent nettoyer nos toilettes, que ce soit ici ou dans l'espace public.

Je reprends. Moi, en tant que femme, j'ai envie de dire que les toilettes unisexes ne me dérangent pas. Elles permettent aussi une meilleure répartition des personnes dans l'espace public. Pourquoi? Parce que le temps que passe une femme aux toilettes est supérieur au temps qu'y passe un homme. Ce n'est pas moi qui mesure ça, je vous rassure, Mesdames et Messieurs, mais des études ont

été faites à ce sujet – et pas par des affreuses féministes wokistes! Mais quand bien même ce serait le cas, il s'agirait d'études fondées sur une méthodologie scientifique. *(Remarque.)* Non, pas du tout, mais si vous voulez on en reparle dehors. *(Rires.)*

Que font les femmes dans les toilettes? Vraiment, ce n'est pas la question! En tout cas, elles y passent plus de temps que les hommes, pour diverses raisons. Dans ce sens, il n'est pas justifié qu'il y ait autant d'espace réservé aux toilettes pour les hommes, alors qu'ils y passent moins de temps. Voilà, c'est vraiment tout simple. Il n'y a pas à se prendre la tête, ce n'est pas compliqué.

Le dernier point que je voulais aborder est la sécurité. Eh bien, tremblez, Mesdames! Tremblez d'aller dans les toilettes unisexes! Il y en a ici, au Conseil municipal, je ne sais pas comment vous faites! Et il y en a dans l'espace public! Là, encore une fois, j'ai peur! Est-ce que vous vous retenez pour n'aller aux toilettes que chez vous, là où vous êtes bien en sécurité dans le confort de votre chez-soi? Je n'en sais rien! En tout cas, moi, j'ai juste envie de vous dire de voter comme vous voudrez, en votre âme et conscience, avec votre pudeur – mais nous, en tout cas, nous voterons oui à ces toilettes unisexes. *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole. Il reste encore trois inscrits avant le Conseil administratif: Mme Patricia Richard, Mme Danièle Magnin et M. Luc Zimmermann. Ensuite, ce sera au Conseil administratif de se prononcer.

Mme Patricia Richard (PLR). Depuis que j'ai commencé à siéger au Conseil municipal, en 2007, je crois que ce doit être la dixième discussion sur les toilettes publiques! Je tiens d'abord à remercier Mme Bessat-Gardet. Je fais partie des gens qui nettoient occasionnellement des toilettes publiques – c'est-à-dire celles de mon commerce, après le passage de mes clients. Oui, en effet, il n'y a pas que des gens respectueux…

Par ailleurs, ça fait dix-sept ans que je partage des toilettes publiques avec vous dans ce Conseil municipal, Mesdames et Messieurs. Et ça ne me pose effectivement pas de problème, parce que je vous connais, je sais qui vous êtes, je sais à qui m'adresser s'il y a un problème.

En revanche, pour avoir occasionnellement dû utiliser des toilettes publiques, je peux vous dire que je ne suis absolument pas rassurée d'y aller. Il m'est arrivé, comme à d'autres femmes, plusieurs mésaventures qui font que je ne m'aven-

ture plus seule dans des toilettes publiques. Je préfère avoir mal au ventre et attendre de rentrer chez moi, que vous le croyiez ou non. A moins que je sois accompagnée d'une autre femme ou que ce ne soient pas des toilettes unisexes, je les évite comme la peste! Et je ne vous parlerai pas de certaines expériences auxquelles j'ai malheureusement eu l'occasion d'assister et qui ont fini par un appel direct à la police, parce qu'il y avait des pratiques… comment dirais-je… pénalement répréhensibles dans ces toilettes publiques. Certaines choses qu'on y voit ou qu'on y entend sont horriblement gênantes et horriblement choquantes. *(Remarques.)*

Pour moi personnellement, il est hors de question d'aller seule dans des toilettes publiques unisexes. C'est mon avis et beaucoup le partagent. Une femme est une femme, elle est faite d'une certaine manière. Un homme est un homme, il est fait d'une autre manière. Il y a des personnes qui n'ont aucune difficulté à partager ces différences, et il y en a d'autres pour qui c'est un peu plus difficile, peut-être parce qu'elles ont vécu des mauvaises expériences. On doit respecter la sensibilité de chacun et de chacune. Le modèle actuel fonctionne relativement bien – en tout cas pour les toilettes hommes et femmes. Pour ma part, je n'ai jamais entendu d'avis unanime sur l'unisexe. Voilà ce qu'il en est. En tout cas, au Parti libéral-radical, nous ne voterons pas la motion M-1397.

Mme Danièle Magnin (MCG). Sur les toilettes unisexes… Me revient l'image des toilettes valaisannes, à la montagne: une planche en bois avec un trou et un bouchon en bois qu'on mettait par-dessus. Mais comme c'était à l'extérieur des chalets et qu'il pouvait faire vraiment très froid, il y avait aussi les pots de chambre. Merveilleux! Voilà qui est unisexe: les pots de chambre! C'est peut-être juste le bruit qu'on fait en les utilisant qui diffère, selon qu'on est homme ou femme… Mesdames et Messieurs, je vous rappelle le film *Le dernier empereur* sur Pu Yi, l'ancien empereur de Chine déchu, à qui on apprend comment faire pour uriner sans réveiller les gens qui se trouvent auprès de lui. Bon, je dis ça juste pour rigoler…

Dans le passé, les femmes réclamaient des WC séparés. Elles les ont obtenus et ce n'est pas maintenant, où une espèce d'équipe de retournés du cerveau entend nous faire subir des proximités dont nous ne voulons pas, que nous allons accepter ce genre de choses!

Je me rappelle ma pudeur d'adolescente et celle de mes camarades lors de la menstruation. Je me rappelle aussi avoir été éduquée de telle sorte que je connaissais certains principes: un maquillage se fait discrètement, hors la présence des messieurs, il doit être discret et non pas révélateur… Quant au parfum, c'est la même chose. Mais les parfums dans les toilettes, c'est différent! Ma mère disait

des femmes qui s'étaient trop parfumées: «Elle s'est arrosée de suivez-moi-jeune-homme.»

Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, la pudeur implique qu'on puisse être tranquille quand on veut faire sa toilette ou un raccord de maquillage, quand on a mal au ventre. Enormément de femmes ont mal au ventre depuis l'âge de 11-12 ans quand elles ont leurs menstruations. On aimerait qu'on nous foute la paix! S'il y a quelques exceptions chez des gens qui ne se sentent pas bien dans leur corps et qui veulent le faire modifier, des gens qui ne savent pas s'ils doivent aller uriner ou déféquer chez les femmes ou chez les hommes, eh bien, tant pis pour eux! Qu'ils se débrouillent! Nous ne soutiendrons pas cette motion.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Et merci à chacune et chacun d'entre vous pour vos prises de parole, Mesdames et Messieurs. C'est un sujet un peu délicat, en fin de soirée, il est vrai… Mais vos propos sont évidemment pris avec sérieux. Monsieur Luc Zimmermann, vous avez la parole.

M. Luc Zimmermann (LC). Je remercie ma préopinante pour cette intervention imagée, voire olfactive… *(Rires.)* Plus sérieusement, Madame la présidente, vous transmettrez mes propos à Mme Bessat-Gardet.

La présidente. Je lui transmets.

M. Luc Zimmermann. J'essaie de vérifier mais, sauf erreur, la possibilité de construire des toilettes unisexes uniquement en dessous d'un seuil d'utilisation de dix personnes concerne la capacité des toilettes en question, et non pas le fait que nous soyons quatre-vingts pour quatre toilettes individuelles. Mme Perler nous le dira peut-être. Il faudrait nous expliquer cette limitation à dix personnes, Madame la magistrate, puisque c'est vous qui êtes responsable du dicastère concerné.

Moins sérieusement, je maintiens mes propos de tout à l'heure et je rejoins mes préopinants de droite en disant: «Aux chiottes, cette motion! Tirons la chasse!» Merci! *(Rires.)*

La présidente. Nous vous avons entendu, Monsieur le conseiller municipal. Madame Bessat-Gardet, vous voulez réintervenir?

Mme Olivia Bessat-Gardet (S). Là, c'est ma soirée! J'interviendrai rapidement. Je voulais simplement rappeler une chose: quand l'insécurité est ressentie, ce n'est pas à moi de dire si oui ou non les personnes ont le droit de la ressentir, si elles ont tort ou raison. Ce n'est pas à moi de décider ça! Par contre, ce que je peux vous dire, chères et chers collègues, c'est que ce n'est pas parce que des toilettes sont unisexes, masculines ou féminines qu'on s'y sent en sécurité ou en insécurité. Ce n'est pas ça!

Qu'on le veuille ou non, l'insécurité vient de ce modèle patriarcal de violence qui fait qu'il y a malgré tout une vraie violence qui se dégage dans l'espace public. Plein d'actions ont été entreprises durant cette législature, le bilan est excellent et il faut le rappeler. Ce n'est pas un problème de toilettes, mais un problème de gens et de comportements. C'est pour ça qu'on se bat pour l'égalité, or ça passe aussi par les toilettes unisexes. *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Madame Frédérique Perler, vous avez la parole, ensuite nous voterons sur cet objet et nous irons dormir!

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Je ne tenais pas particulièrement à intervenir dans ce débat. Les motionnaires et les différents groupes ayant exprimé leurs points de vue, le Conseil administratif a bien compris que c'était une question de positionnement de chacune et de chacun des élus en son âme et conscience.

J'ai pris connaissance du rapport sur la motion M-1397 et j'observe que le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité n'a pas été auditionné. Il semblerait qu'il y ait eu une demande d'audition par mail… J'ai essayé de retrouver la réponse, mais je répondrai ici par rapport au point sur lequel j'ai été interpellée par le Centre.

Mon département se serait référé à un article du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI), qui n'évoque la division des sexes dans les WC que pour des établissements pouvant accueillir plus de 200 personnes. C'est l'article 144, lettre b) de ce règlement, qui stipule ceci: «Les établissements pouvant contenir plus de 200 personnes doivent (…) être pourvus de WC séparés pour hommes et femmes et d'urinoirs en nombre suffisant; il doit y avoir au minimum deux WC pour femmes, un WC pour hommes et trois urinoirs.» Vous voyez, Mesdames et Messieurs, c'est très précis. Les normes qui auraient été évoquées par mon département émanent d'un commentaire de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le travail. On peut vous donner le lien, c'est un commentaire de l'ordonnance 3, article 32, de cette loi fédérale (OLT 3).

Si vous votez la motion M-1397, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif vous répondra de manière très précise sur les projets de toilettes en cours de construction et sur la manière dont il entend résoudre cette question. Si vous ne la votez pas, de toute manière, les autorisations de construire sont délivrées par le Canton et nous devons en respecter les normes, que ce soit pour les WC, les cuisines, les ascenseurs, les corridors, etc.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Après ces différentes prises de parole, nous allons enfin voter sur la motion M-1397 relative aux toilettes unisexes en Ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 33 oui contre 24 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de prévoir des toilettes unisexes/non genrées à destination des conseillers municipaux et des conseillères municipales;
– que les toilettes publiques nouvellement construites soient systématiquement unisexes/non genrées;
– que pour les toilettes préexistantes, elles soient dé-genrées (rendues unisexes) à l'aide d'une signalétique.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

8. Propositions des membres du Conseil municipal.

La présidente. Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

– M-1857, de *Mmes et MM. Florian Schweri*, *Théo Keel*, *Olivia Bessat-Gardet*, *Paule Mangeat*, *Amanda Ojalvo*, *Manuel Zwyssig* et *Olivier Gurtner*: «Permettre le retour du tram avant 2080 sur le pont du Mont-Blanc» (M-1857);
– M-1858, de *Mme Yasmine Menétrey*: «Mise en place d'une ligne dédiée pour la collecte des sapins de Noël»;
– M-1859, de *Mme Yasmine Menétrey*: «Embellir la montée longeant la voie ferrée avec une fresque artistique en face de l'école de commerce jusqu'à la fin du pont des Délices»;
– M-1860, de *Mme Yasmine Menétrey*: «Redonner vie au parc Galiffe avec des installations ludiques et durables»;
– M-1861, de *Mme Yasmine Menétrey* et *M. Daniel Sormanni*: «Extension des bornes de recharge électrique dans les zones bleues pour une mobilité électrique inclusive, avec un focus sur les taxis»;
– M-1862, de *Mmes et MM. Amar Madani*, *Yasmine Menétrey*, *Daniel Sormanni*, *Gabriela Sonderegger*, *Danièle Magnin*, *Daniel Dany Pastore*, *Jean-François Albanesi* et *Christian Steiner*: «Pour le maintien d'une offre d'hébergement touristique abordable de qualité en ville de Genève»;
– PRD-371, de *Mmes et MM. Pascal Holenweg*, *Ana Maria Barciela Villar*, *Fabienne Beaud*, *Alpha Oumar Dramé*, *Oana Cotoi* et *Théo Keel*: «L'orchestre Geneva Camerata (GECA) doit continuer à rayonner».

9. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu les interpellations écrites suivantes:

– IE-147, de *M. Simon Brandt*: «Affectation de la Maison internationale des étudiants sise rue Julienne-Piachaud»;
– IE-148, de *M. Simon Brandt*: «Consultants externes à l'administration municipale: combien et pourquoi?»;
– IE-149, de *M. Simon Brandt*: «Verra-t-on un marché sur la promenade de la Treille?».

10. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

– QE-779, de *Mme Laurence Corpataux* et *M. Vincent Milliard*: «Privatisation illicite de places de parking publiques dans le quartier des banques?»;
– QE-780, de *M. Manuel Zwyssig*: «Allégements fiscaux pour les entreprises, quel coût pour la Ville de Genève?»;
– QE-781, de *MM. Maxime Provini* et *Rémy Burri*: «Mandat du Conseil administratif envers la société Bearing Point»;
– QE-782, de *MM. Maxime Provini* et *Rémy Burri*: «Neutralité et équité dans l'utilisation des moyens publics?»;
– QE-783, de *Mme Ana Maria Barciela Villar*: «Limiter l'encombrement de la rue de la Monnaie avec les voitures des artisans tout au long de la journée».

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour cette séance très efficace et vous souhaite une bonne nuit! La séance est levée.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation 6312

2. Communications du Conseil administratif 6312

3. Communications du bureau du Conseil municipal 6312

4. Motion du 14 janvier 2025 de Mmes et MM. Joëlle Bertossa, Théo Keel, Paule Mangeat, Pascal Holenweg, Olivia Bessat-Gardet, James Berclaz-Lewis, Brigitte Studer, Sacha Camporini, Charlotte Meierhofer, Livia Zbinden et Ahmed Jama: «Faire des Halles de l'Ile un centre de la culture émergente» (M-1856) 6313

(Interventions). 6314

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la résolution du 15 janvier 2020 de M. Alfonso Gomez: «En 2020, en l'an 1 de l'urgence climatique, évitons les projets d'un autre temps: contre la construction de l'autoroute transchablaisienne entre Thonon-les-Bains et Machilly» (R-254 A/B). 6337

(Interventions). 6344

6. Motion du 27 novembre 2024 de Mmes et MM. Manuel Zwyssig, Joëlle Bertossa, Christel Saura, Jean-Marie Mellana, Dalya Mitri Davidshofer, Amanda Ojalvo, Olivia Bessat-Gardet, Timothée Fontolliet, Florian Schweri, Théo Keel, François Mireval, Luis Vazquez, Paule Mangeat, Alpha Oumar Dramé, Hanumsha Qerkini, Ayari Félix Beltrametti, Brigitte Studer, Charlotte Meierhofer, James Berclaz-Lewis et Maryelle Budry: «Pour des transports publics efficaces sur le U lacustre» (M-1854) 6362

(Interventions). 6364

7. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 5 décembre 2018 de Mmes et M. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer, Albane Schlechten et Brigitte Studer: «Pour des toilettes unisexes en Ville de Genève» (M-1397 A/B) 6371

(Interventions). 6378

8. Propositions des membres du Conseil municipal 6388

9. Interpellations 6388

10. Questions écrites 6389

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi